



Fontenay-Saint-Père



En fil des jours



BULLETIN MUNICIPAL N°47 - JANVIER 2018



S o m m a i r e

Edito	3	Ateliers péri éducatifs	17	Fête de la Saint Denis	28
Conseils Municipaux	4	Centre de Loisirs « Le Potager »	17	2 ^e action Téléthon	29
PLU	7	Résultats lâcher de ballons	17	Salon artistique	30
Le Budget 2017	8	Amicale des Anciens Combattants	18	Blues sur Seine	30
GPS&O	9	Propriétaires et Chasseurs	18	Le marché	31
Avancement des projets	10	ADJ	19	Commission embellissement	32
Urbanisme	12	Fontenay Amitiés	24	Villes et villages fleuris	32
Restauration de l'église	13	Les Jazzies	25	La libération du Vexin	33
Carnet	13	AS Fontenay-Saint-Père	25	Agenda	36
CCAS	14	APEF	26	Adresses & Téléphones Utiles	40
Octobre rose	15	La fontenoise	26		
École	16	Comite des fêtes	27		

De retour à Fontenay en ce début d'hiver bien rigoureux, votre chat-reporter s'emmitoufle, chausse ses bottes, enfle ses mitaines et continue de re-découvrir avec vous les charmes et secrets de son village comme...

la place du Moutier... et sa flamme.

Dans l'esprit d'aménager le village, le conseil municipal, présidé par François Luguère, décida en 1852 de transférer le cimetière qui entourait l'église.

Il fut déplacé entre 1865 et 1866 aux Vaux ainsi que le calvaire. Il fut également décidé d'inhumer au pied de ce calvaire tous les curés de la paroisse.

Le terrain de l'ancien cimetière fut donc transformé et aménagé en place publique en 1875.

Ce sont « les Amis de Fontenay », association créée pour la protection et la mise en valeur du patrimoine de Fontenay-Saint-Père, qui décidèrent de réaliser et de financer une flamme pour orner le banc circulaire en pierre installé à la place de l'ancien calvaire, place du Moutier.

M. Breuil en dessina le projet, puis M. Amiard le réalisa sur la suggestion de M. Gojard l'architecte en 1970.

Elle fut scellée au cours de l'été 1970 et peinte en 1972.





Chers amis,

L'année écoulée fut riche en événements et en réalisations avec en point d'orgue la fin de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de notre commune. Ce document d'orientation et de planification va définir au fil du temps l'évolution de notre village, à la fois démographiquement, pour préserver notre école, tout en conservant le caractère rural du village, mais aussi au point de vue de la protection patrimoniale et environnementale.

Ce PLU devrait être approuvé par la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise lors du prochain conseil communautaire. Il sera ensuite intégré dans le PLU Intercommunal (PLUI).

La protection de notre patrimoine et de notre environnement passe aussi par sa mise en valeur et soyons tous fiers de l'obtention d'un 3^e pétale (2 pétales attribués la même année !) au concours départemental des villes et villages fleuris. Cette réussite ne doit pas pour autant nous faire oublier la lutte contre les carrières et l'importance de votre soutien dans les actions engagées par l'AVL3C.

2017, a vu également de nombreuses réalisations comme la mise en accessibilité de certains ERP (Établissement recevant du public), l'éclairage total du terrain de football ou encore l'obtention de subventions pour les parties privatives de l'assainissement collectif aux quartiers du Saussay et de l'Ancienne mairie, la modernisation des moyens avec l'ouverture au public d'un nouveau site de gestion de notre cimetière et aussi d'un logiciel dédié à l'état civil.

Concernant notre école, les élèves de CE et CM partiront découvrir l'Auvergne au printemps prochain. Un important soutien financier (33 %) accompagne ce projet de classe découverte et complète vos dons à la Caisse des Écoles.

Tout comme 2017, 2018 sera également une année prolifique avec notamment, nous l'espérons, le début des travaux d'enfouissement des réseaux au quartier du Moutier, sous la responsabilité de GPS&O car comme vous le savez, la voirie n'est plus une compétence communale.

Bien d'autres projets sont en cours d'élaboration, comme la création d'un parking rue Pasteur, la mise en œuvre d'un plan de circulation et un nouveau site internet municipal, sans oublier la mise en service du bassin de rétention rue de l'Ancienne Mairie pour éviter les débordements du ru de Fontenay-Saint-Père.

Nous espérons que la réalisation de ces projets ne sera pas remise en cause par la baisse des dotations de l'état et la réforme de la taxe d'habitation.

C'est avec grand plaisir que je vous annonce déjà le passage des courses du championnat de France de cyclisme sur les routes de notre jolie commune du 28 juin au 1^{er} juillet 2018.

2018 sera également l'année du centenaire de la guerre 14-18... Pour ne jamais oublier.

Sur le thème de l'histoire, vous trouverez dans ce bulletin, le travail de 4 lycéens du lycée Condorcet, dont Erwan Druais de notre village, sur la libération du Vexin lors de la seconde guerre mondiale.

Cette année, je souhaite saluer l'investissement et l'engagement humanitaire de certains d'entre vous, auprès de diverses associations caritatives dont l'organisation et la participation à Octobre Rose ou au Téléthon dans notre village. Plus que jamais soyons solidaires et bienveillants.

Le Conseil Municipal, les services communaux et moi-même vous souhaitons une très belle année 2018, qu'elle vous comble d'amour, de joie et de bonheur.

Je vous invite à venir célébrer ensemble la nouvelle année, le 20 janvier 2018 à 10h30 à la maison Claude Delorme.

Bien à vous
Thierry Jorel

SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2016

Avis sur le projet du Plan Local Urbanisme (PLU)

CONSIDÉRANT que le projet de révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) valant élaboration de Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été prescrit par délibération du Conseil municipal du 27/11/2014, CONSIDÉRANT que les objectifs poursuivis par le projet de PLU sont les suivants :

Développement urbain :

- Recomposer le tissu urbain, redéfinir l'affectation des sols sur l'ensemble du territoire pour favoriser un développement urbain équilibré et maîtrisé, tout en maîtrisant l'évolution démographique de la commune et l'étalement urbain et en permettant à la collectivité de maîtriser quantitativement et qualitativement les formes de son développement urbain.
- Conforter et valoriser le centre village afin de lui redonner une meilleure lisibilité et conserver son identité tout en préservant les espaces verts cœur du village (identifier et tenir compte des éléments remarquables du patrimoine bâti et naturel).
- Concourir à un développement urbain respectueux de l'environnement et du cadre de vie.

Équipements et espaces publics :

- Prendre en compte les besoins liés aux équipements collectifs futurs.
- Transports et déplacements
- Améliorer l'organisation des différentes formes de déplacement.
- Améliorer l'accessibilité du territoire en diversifiant les modes de transports alternatifs à la voiture, en développant les liaisons douces.
- Sécuriser les déplacements.

Développement économique :

- Le confortement de la zone d'activité dite « les fourneaux »
- Favoriser l'essor de commerces et services de proximité pour la qualité de vie des habitants.
- Soutenir une activité agricole dynamique en préservant des espaces agricoles
- Oeuvrer pour le développement des réseaux numériques sur le territoire communal.

Gestion durable :

- Concernant l'environnement : prendre en compte les secteurs de biodiversité et les dynamiques fonctionnelles des réseaux écologiques, prendre en compte les éléments de la trame agro-environnementale et assurer un cadre de vie et un environnement de qualité aux habitants.
- Concernant le paysage : préserver et valoriser les éléments qui caractérisent le paysage communal et qui participent à la qualité du cadre de vie des habitants et préserver la valeur patrimoniale du bâti traditionnel.

CONSIDÉRANT que la concertation a revêtu les formes suivantes :

Mise à disposition d'un registre de concertation : Ouvert à compter du 11 décembre 2014, le registre contient 13 remarques à ce jour.

Site Internet municipal :

Les informations relatives à la procédure d'élaboration du PLU ont été publiées sur le site Internet de la ville (www.fontenay-saint-pere.fr).

Publications dans le magazine municipal d'information :

La procédure d'élaboration du PLU a fait l'objet de d'un article dans :

- Les bulletins municipaux n° 44 paru en janvier 2015 et n° 45 paru en janvier 2016
- Les Fils de Fontenay n° 06 de mai 2015, n° 07 d'octobre 2015, n° 08 d'avril 2016, n° 09 de juillet 2016 et n° 10 de novembre 2016

Réunions publiques

3 réunions publiques ont été organisées. La population en a été informée de différentes manières : affichage en mairie, site internet, information dans leur boîte à lettres. En plus de ces réunions publiques, la procédure d'élaboration du PLU a été abordée lors des réunions de quartier organisées. CONSIDÉRANT que les remarques formulées par les habitants ont été prises en compte dans le dossier d'arrêt de projet du PLU dès lors qu'elles ne remettaient pas en cause l'application des grandes orientations, CONSIDÉRANT que la concertation avec les habitants s'est déroulée pendant toute la durée de l'élaboration du projet de PLU, c'est-à-dire depuis les études préalables jusqu'à l'arrêt du projet de PLU, CONSIDÉRANT que depuis le 1^{er} janvier 2016, Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise est compétente en matière de plan local d'urbanisme, CONSIDÉRANT que la Commune a délibéré pour donner son accord sur la poursuite de la procédure PLU par la Communauté urbaine lors de son conseil municipal du 29/03/2016, conformément à l'article L. 153-9 du Code de l'Urbanisme, CONSIDÉRANT que les orientations du PADD ont été traduites et déclinées sous forme d'orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), de règlement et de zonage sur la totalité du territoire communal, pour constituer le dossier d'arrêt de projet de PLU, CONSIDÉRANT que le dossier d'arrêt de projet de PLU est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à son élaboration et aux personnes qui ont demandé à être consultées, CONSIDÉRANT qu'avant que la Communauté urbaine puisse arrêter le projet de PLU, il convient que la commune donne son avis sur le projet conformément aux dispositions de l'article L5211-57 du code général des collectivités territoriales.

Après en avoir délibéré,**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

Donne un avis favorable au projet de PLU.

Dit que la présente délibération sera transmise au représentant de l'État.

Approbation d'une convention de coopération pour la viabilité hivernale sur le territoire de la Commune, avec la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise

Avec sa création au 1^{er} janvier 2016 suite à la fusion de 6 EPCI, la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise exerce la compétence « entretien de la voirie » sur l'ensemble de son territoire.

Pour organiser au mieux le transfert de la compétence voirie à l'échelon communautaire sur l'ensemble de son territoire, la Communauté Urbaine a fait le choix d'adopter une convention de gestion transitoire avec ses communes membres, leur permettant de continuer à exercer transitoirement, sur une période d'une année à compter du 1^{er} janvier 2016, l'entretien de la voirie communale devenue communautaire. Dans ce contexte transitoire, il convient pour la Commune de constituer, par voie conventionnelle avec la Communauté Urbaine et sur le périmètre de la Commune, un outil juridique permettant d'organiser l'opérationnalité de la viabilité hivernale de la voirie communautaire.

Dans ce cadre, afin de renforcer la réactivité de l'action publique et afin d'augmenter la capacité d'intervention de la collectivité dans son ensemble, il y a lieu d'établir une coopération entre la Communauté Urbaine et la commune de Fontenay-Saint-Père.

La présente convention fixe les conditions d'intégration des services techniques communaux au dispositif communautaire d'intervention, en vertu des dispositions des articles L.5215-27, 1^{er} alinéa Code Général des Collectivités Territoriales, aux termes duquel « la Communauté urbaine peut confier, par convention avec la ou les collectivités concernées, la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à une ou plusieurs communes membres, à leurs groupements ou à toute autre collectivité territoriale ou établissement public ».

Considérant la qualité de gestionnaire de la voirie communautaire attribué à la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise par ses statuts,

Considérant que les opérations de déneigement font parties intégrantes des opérations dévolues à la charge du gestionnaire de la voirie communautaire,

Considérant l'exercice du pouvoir de police général du Maire qui garantit la sûreté et la commodité de passage sur les voies publiques,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention de coopération pour le maintien de la viabilité hivernale avec la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et l'ensemble des actes nécessaires à sa mise en œuvre

Avenant à la convention de fonctionnement de services communs entre la Communauté Urbaine GPS&O et les Communes membres de l'ex Communauté d'Agglomération de Mantes en Yvelines

Au 1^{er} janvier 2017, la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise créée suite à la fusion de 6 EPCI, un service Droit des Sols rattaché à la Direction de l'Aménagement a été instauré. Ce dernier service a pour mission l'instruction des demandes relatives au droit des sols.

Jusqu'au 31 décembre 2015, cette mission était confiée aux EPCI dont les communes étaient membres, et était encadrée par une convention signée par les deux parties.

Or, il s'avère que pour la Communauté d'Agglomération de Mantes en Yvelines, les prestations relatives à l'instruction des autorisations d'urbanisme étaient intégrées à la convention de fonctionnement de services communs dont la validité est le 31 décembre 2016. Aussi, afin d'assurer la continuité du service public, il convient de prolonger la durée de validité de ladite convention jusqu'au 31 décembre 2017, sauf dénonciation par l'une des deux parties avec un préavis de 3 mois. Toutefois, en fonction de l'avancement des débats au sein de la communauté urbaine, une nouvelle convention pourra être établie avant le 31 décembre 2017, mettant fin ainsi à la convention en cours.

Les termes de la convention établie entre la Communauté d'Agglomération de Mantes en Yvelines et la commune de Fontenay-Saint-Père demeurent applicables dans la mesure où ils ne sont pas modifiés par avenant. La convention de partenariat pour l'instruction entre la CU GPS&O et la commune de Fontenay-Saint-Père vaut convention de mise à disposition des agents de la CU GPS&O en charge de l'instruction des dossiers d'autorisation et d'occupation des sols.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à passer et à signer cette convention valable à compter de sa signature jusqu'au 31 décembre 2017. Elle peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties à l'issue d'un préavis de 3 mois.

De plus, la possibilité est laissée d'établir une nouvelle convention avant le 31 décembre 2017, convention qui rendrait caduc la présente convention.

Demande d'avis article L.443-12 du code de la construction et de l'habitation Aliénation du patrimoine de l'OPIEVOY

Monsieur le Maire rappelle l'aliénation du patrimoine yvelinois de l'OPIEVOY (Office Public Inter-départemental de l'Essonne, du Val d'Oise et des Yvelines) au profit de la SAHLMAP (SA HLM de l'Agglomération Parisienne).

Monsieur le Maire donne connaissance du courrier en date du 27 octobre 2016 de l'OPIEVOY sollicitant sur le fondement de l'article L.443-12 du code de la construction et de l'habitation l'avis de la commune en cas d'aliénation du patrimoine immobilier des organismes d'habitations à loyer modéré. L'OPIEVOY envisage d'apporter le bail emphytéotique, souscrit avec la Commune de Fontenay-Saint-Père, à une entreprise sociale pour l'habitat (la SAHLMAP) l'immeuble ci-après désigné et valorisé à la valeur nette comptable :

Nom du programme	Code programme	Nombre de logements	Valeurs €	SHAB (m ²)
Rue Pasteur	501	5	485.303,00	249

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Donne un avis favorable sur le prix ci-dessus indiqué conformément aux dispositions de l'article L.443-12 du code de la construction et de l'habitation dans le cadre de l'aliénation du patrimoine de l'OPIEVOY situé sur le territoire de Fontenay-Saint-Père au profit de la SAHLMAP

N° FICHE	LIBELLÉ	N° CONTRAT	PRÉTEUR	TAUX DE GARANTIE	CAPITAL	ENCOURS AU 31/12/2016	DATE DERNIÈRE ÉCHÉANCE	DATE DE DÉLIBÉRATION
2746	FONTENAY-ST-PÈRE	1084390	CAISSE DES DÉPÔTS	100,00	182 483,00	161 153,69	01/04/2049	03/10/2006
2747	FONTENAY-ST-PÈRE	1085772	CAISSE DES DÉPÔTS	100,00	9 711,00	9 010,95	01/04/2059	03/10/2006
2748	FONTENAY-ST-PÈRE	1084424	CAISSE DES DÉPÔTS	100,00	63 749,00	54 110,99	01/04/2047	03/10/2006
2749	FONTENAY-ST-PÈRE	1084425	CAISSE DES DÉPÔTS	100,00	3 752,00	3 361,40	01/04/2057	03/10/2006
TOTAL GÉNÉRAL					259 695,00		227 637,03	

Transfert de prêts et garanties - Aliénation patrimoine Yvelinois de l'OPIEVOY

Monsieur le Maire rappelle l'aliénation du patrimoine yvelinois de l'OPIEVOY (Office Public Inter-départemental de l'Essonne, du Val d'Oise et des Yvelines) au profit de la SAHLMAP (SA HLM de l'Agglomération Parisienne).

Monsieur le Maire donne connaissance du courrier en date du 6 octobre 2016 de l'OPIEVOY sollicitant l'accord de la commune de Fontenay-Saint-Père sur le maintien des garanties accordées et mentionnées au tableau ci-dessous, les droits de réservation liés à la garantie nous sont acquis et seront repris par la SAHLMAP conformément aux dispositions des articles L.441, L.441-1 et R.441-5 du code de la construction et de l'habitation

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Donne son accord sur le maintien des garanties initiales accordées par délibérations en date du 3 octobre 2006 et mentionnées au tableau ci-dessus, au profit de la SAHLMAP (SA HLM de l'Agglomération Parisienne).

Prix de vente de la monographie de Pierre Virenque

Monsieur le Maire informe que la commune a réédité la monographie écrite par Monsieur Pierre Virenque, Maire de Fontenay-Saint-Père de 1960 à 1971 et qu'il convient de fixer un prix de vente.

Monsieur le Maire demande également de fixer le même tarif à l'ouvrage « Fontenay-Saint-Père de la Terre du Vexin au Village du Mantois » écrit par Pierre Molkhou.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Fixe le prix de vente à 15,00 € l'unité, pour les ouvrages suivants :

- Fontenay-Saint-Père Monographie » écrit par Pierre Virenque
- Fontenay-Saint-Père de la Terre du Vexin au Village du Mantois » écrit par Pierre Molkhou

Avenant n° 4 de prolongation du contrat d'entretien du réseau d'éclairage public

Monsieur le Maire rappelle que le contrat d'entretien du réseau d'éclairage public avec l'entreprise RAOULT est arrivé à son terme le 30 avril 2014 et que trois avenants de prolongation ont été conclus jusqu'au 31 décembre 2016 dans les mêmes conditions que le contrat initial avec l'entreprise RAOULT. Considérant que suite à l'intégration de la commune de Fontenay-Saint-Père dans la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise, le périmètre des compétences pour l'entretien du réseau d'éclairage public n'est pas encore défini.

Il convient de conclure un nouvel avenant de prolongation jusqu'à la fin d'année 2017 dans les mêmes conditions que le contrat initial d'entretien du réseau d'éclairage public avec l'entreprise RAOULT permettant ainsi à la commune de connaître avec précision le périmètre des compétences de la CU GPS&O.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de passer un nouvel avenant de prolongation dans les mêmes conditions que le contrat initial d'entretien du réseau d'éclairage public avec l'entreprise RAOULT, sise à Mantes la Jolie (78200), 29-33-35 bis, Rue Pierre Curie, depuis le 1^{er} janvier 2017 et jusqu'au 31 décembre 2017.

Transfert des marchés concernant voirie-éclairage public à la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise

Les statuts de la Communauté urbaine prévoient notamment l'exercice de la compétence voirie et éclairage public qui est donc transférée à la CU GPS&O à compter du 1^{er} janvier 2016 et qui doit être exercée par elle à compter de cette date. Toutefois, afin de permettre à la CU GPS&O de se doter des moyens et de l'organisation permettant l'exercice effectif de la compétence transférée, des conventions de gestion provisoires ont été conclues permettant la poursuite de l'exercice de la compétence par la commune. Ces conventions arrivant à leur terme au 31 décembre 2016 et l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités territoriales disposant que :

« L'établissement public de coopération intercommunale est substitué de plein droit, à la date du transfert de compétences, aux communes qui le composent dans toutes leurs délibérations et tous leurs actes. Les contrats sont exécutés dans les conditions antérieures jusqu'à leur échéance, sauf accord contraire des parties. La substitution de personne morale aux contrats conclus par les communes n'entraîne aucun droit à résiliation ou à indemnisation pour le cocontractant. La commune qui transfère la compétence informe les cocontractants de cette substitution. », il convient d'opérer les transferts des contrats attachés à l'exercice de la compétence transférée

Il est donc proposé au Conseil municipal de :

- d'approuver le transfert des marchés du contrat d'entretien de l'éclairage public communal et du contrat d'entretien des espaces verts communaux (pour la partie dont la compétence est transférée à la CU GPS&O)
- d'autoriser le Maire délégué à signer l'avenant de transfert de ces marchés,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE le transfert des marchés :

- Contrat d'entretien de l'éclairage public communal
- Contrat d'entretien des espaces verts communaux (pour la partie dont la compétence est transférée à la CU GPS&O)

AUTORISE le Maire à signer les susdits avenants

SÉANCE DU 23 FÉVRIER 2017

Définition de la consistance du domaine public routier communautaire

Exposé

Il est rappelé au Conseil que, conformément à l'article L5215-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise, créée au 1^{er} janvier 2016, est compétente depuis cette date pour la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie.

Pour organiser au mieux le transfert de la compétence voirie à l'échelon communautaire, la Communauté Urbaine, en accord avec ses communes membres, a conclu des conventions de gestion transitoire pour l'année 2016.

L'exercice de la compétence à l'échelle communautaire interviendra au 1^{er} janvier 2017 et emporte le transfert de l'ensemble des voies concernées à la Communauté urbaine. Le même article prévoit que le transfert définitif de propriété ainsi que des droits et obligations attachés aux biens transférés est opéré par accord amiable.

Le transfert s'effectuera en deux temps. En 2016, les biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice des compétences seront mis à disposition de la CU GPS&O. Au cours de l'année 2017, des actes authentiques de transfert de propriété seront adoptés.

En conséquence, il est proposé de formaliser par voie de délibération et de manière concordante avec les communes membres, la consistance du domaine public routier communautaire mis à disposition de la Communauté urbaine puis transféré en pleine propriété.

Il est proposé au Conseil :

- De classer les chemins ruraux intégrés dans la liste en voie communale
 - D'approuver la liste des voies concernées au titre du transfert de la compétence création, aménagement et entretien de la voirie communautaire ainsi que la consistance du domaine public routier transféré à la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise annexées à la présente délibération
- Considérant la compétence création, aménagement et entretien de la voirie, signalisation, parcs et aires de stationnement attribuée à la Communauté urbaine
- Considérant qu'il y a lieu pour la Communauté Urbaine et pour ses communes membres de s'accorder sur la définition de la consistance du domaine public routier communautaire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De classer les chemins ruraux intégrés dans la liste annexée à la présente délibération en voie communale
- D'approuver la liste des voies concernées au titre du transfert de la compétence création, aménagement et entretien de la voirie communautaire ainsi que la consistance du domaine public routier transféré à la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise annexées à la présente délibération

Offre et compromis d'achat pour la propriété située au 24, Rue Pasteur à Fontenay-Saint-Père

Considérant que la propriété appartenant à la Famille BOUGON, située au 24, Rue Pasteur à Fontenay-Saint-Père cadastrée section G n° 19 d'une superficie totale de 10 ares 60 centiares est en vente au prix de 232 000 euros.

Monsieur le Maire expose au Conseil la nécessité de l'acquisition du terrain de cette propriété destiné dans le projet de PLU à l'aménagement d'un parking de stationnement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, considérant que le projet répond à un besoin réel et que la situation financière de la commune le permet, à l'unanimité,

Demande l'estimation de cette propriété aux domaines.

Autorise Monsieur le Maire à faire une proposition d'achat au propriétaire de 232 000 euros

Autorise Monsieur le Maire à signer un compromis d'achat, au prix de 232 000 euros, avec l'Agence Guy Hoquet l'Immobilier à Mantes-la-Jolie sous réserve de l'estimation des domaines.

Emprunt Crédit Agricole

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide que :

Monsieur le Maire est invité à réaliser auprès du Crédit Agricole Île de France (Secteur Collectivités – M. Christian MENARD) un emprunt pour la somme de 250 000,00 euros (deux cent cinquante mille euros) destiné à financer l'acquisition d'une propriété sise au 24, rue Pasteur à Fontenay-Saint-Père et dont le remboursement s'effectuera sur 15 (quinze) années à partir de 2017. Le taux de ce prêt est de 1,22 %. La périodicité de remboursement est annuelle et les échéances sont constantes. Ce prêt est à taux fixe. Le paiement de la première échéance 3 mois après le déblocage.

Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat à intervenir pour régler les conditions du prêt.

Avis sur la création d'une Maison d'Assistantes Maternelles

Monsieur le Maire donne connaissance du projet de création d'une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) « Pomme de Pin » au Domaine du Grand Charme situé Route de Magny - RD 983 à Fontenay-Saint-Père et de leur projet pédagogique. La MAM est une structure d'accueil associative.

Ce projet est porté par trois assistantes maternelles agréées par le Conseil Départemental des Yvelines et la MAM pourrait accueillir 12 enfants en simultané, soit quatre enfants par professionnel. La structure accueillera les enfants de 0 à 6 ans, avec une priorité aux enfants non scolarisés, du lundi au vendredi de 7 h 00 à 19 h 00.

Monsieur le Maire informe qu'il ne prendra pas part à cette délibération étant donné son lien avec l'une des assistantes maternelles.

Monsieur André GIMENEZ décide également de ne pas prendre part à cette délibération pour les mêmes raisons que Monsieur le Maire.

Monsieur Alain ITHEN, Maire-Adjoint, assure donc la présidence lors de cette délibération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Donne un avis favorable à la création de la Maison d'Assistants Maternelles « Pomme de Pin » au Domaine du Grand Charme situé Route de Magny - RD 983 à Fontenay-Saint-Père

Motion des élus de la vallée de la Montcient et de la vallée de la Seine pour la protection des ressources vitales et la préservation de la qualité de vie des habitants de leurs communes

Monsieur le Maire donne connaissance de la motion des élus de la vallée de la Montcient et de la vallée de la Seine pour la protection des ressources vitales et la préservation de la qualité de vie des habitants de leurs communes.

(Extrait de la motion dont la totalité est consultable en mairie)

« Alors que la société Calcia/Italcementi/HeidelbergCement se préparerait à déposer un dossier de demande d'autorisation pour exploiter pendant 30 ans une carrière cimentière sur 104 hectares à Brueil-en-Vexin, nous, élus de la Vallée de la Montcient, de la Vallée de la Seine et du Vexin, tenons à exprimer nos interrogations et nos craintes.

Ce projet dont nous comprenons la logique industrielle et qui est le prolongement de décisions prises il y a près d'un quart de siècle, nous paraît aujourd'hui risqué, voire dangereux, pour les habitants de nos communes et l'avenir de leurs enfants.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Adopte la motion

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à cette motion.

SÉANCE DU 18 AVRIL 2017

Compte Administratif 2016

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2016 ;

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2016, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur.

Considérant que Monsieur Thierry JOREL, ordonnateur, a normalement administré pendant le cours de l'exercice de l'année 2016 les finances de la Commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que des dépenses justifiées et utiles.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Procédant au règlement définitif du budget 2016, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires

BUDGET DE LA COMMUNE	RÉSULTAT A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT 2015	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2016	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE 2016
Investissement	171 797,63	0,00	- 72 780,92	99 016,76
Fonctionnement	466 460,83	0,00	83 228,23	549 689,06
TOTAL	638 258,51	0,00	10 447,31	648 705,8

Approuve l'ensemble de la comptabilité soumis à son examen.

Déclare toutes les opérations de l'exercice 2016, définitivement closes et les crédits annulés

Vote des taux d'imposition 2017

Monsieur le Maire expose qu'afin d'équilibrer le budget primitif 2017, il convient de voter les taux d'imposition pour obtenir le produit fiscal attendu.

Monsieur le Maire indique que la commission des finances a proposé dans le cadre de l'étude du budget 2017, de ne pas augmenter les taux communaux sur les taxes locales, désormais au nombre de trois (Taxe d'Habitation (TH), Taxe Foncière sur le Bâti (TFB) et Taxe Foncière sur le Non Bâti (TFNB)).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de voter les taux d'imposition 2017 en appliquant à chaque taux de référence 2016 un coefficient de variation proportionnellement de 1,000000.

C'est-à-dire sans augmentation des taux de référence.

Taxe d'habitation :

7,17 % X 1,000000 = 7,17 %

2 210 000 X 7,17 % = 158 457

Taxe Foncier bâti :

15,65 % X 1,000000 = 15,65 %

1 384 000 X 15,65 % = 216 596

Taxe Foncier non bâti :

66,84 % X 1,000000 = 66,84 %

44 400 X 66,84 % = 29 677

Produit attendu : 404 730

Budget Primitif 2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Section de Fonctionnement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 305 984,06 €

- Vote par chapitre la section de fonctionnement du Budget Primitif 2017 tant en dépenses qu'en recettes.

Section d'Investissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 881 700,00 €

- Vote par chapitre et par opérations d'équipement la section d'investissement du Budget Primitif 2017 tant en dépenses qu'en recettes.

SÉANCE DU 19 MAI 2017

Convention avec la Fondation du Patrimoine pour la mise en place d'une souscription publique à l'occasion de la restauration de l'Église Saint-Denis et de la sacristie

Monsieur le Maire fait un rapide compte-rendu des démarches entreprises, pour la restauration de l'Église Saint-Denis et de la sacristie.

Monsieur le Maire informe qu'il a sollicité la Fondation du Patrimoine et l'Association Valeur et Culture de la Vallée de la Seine, pour l'obtention d'une aide financière en complément de subvention éventuelle de la DRAC et autres organismes départemental et régional.

Il propose ensuite d'organiser en partenariat, avec la Fondation du Patrimoine, une campagne de mécénat populaire, permettant de réunir des fonds pour ce projet de restauration. Une souscription pourrait être lancée tant auprès des particuliers, que des entreprises. Grâce à la reconnaissance d'utilité publique les dons donnent lieu à des déductions fiscales au titre de l'impôt sur les revenus des personnes physiques à hauteur de 66 % dans la limite globale de 20 % du revenu imposable, de l'impôt de solidarité sur la fortune à hauteur de 75 % dans la limite de 50 000 € et de l'impôt des sociétés/entreprises à hauteur de 60 % du don dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de solliciter l'organisation par la Fondation du Patrimoine d'une souscription publique à destination des particuliers et des entreprises/sociétés, pour le financement du projet de restauration de l'Église Saint-Denis et de la sacristie de Fontenay-Saint-Père.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document visant à lancer la campagne de mécénat populaire avec la Fondation du Patrimoine.

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de souscription correspondante.

Sollicite l'aide de l'Association Valeur et Culture de la Vallée de la Seine pour ce projet de restauration de l'Église Saint-Denis et de la sacristie de Fontenay-Saint-Père.

Sollicite des subventions auprès de la DRAC pour ce projet de restauration de l'Église Saint-Denis et de la sacristie de Fontenay-Saint-Père.

Décide de solliciter tous les organismes susceptibles de subventionner ce projet de restauration de l'Église Saint-Denis et de la sacristie de Fontenay-Saint-Père.

Autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à ce projet de restauration de l'Église Saint-Denis et de la sacristie de Fontenay-Saint-Père et à son financement Demande de subvention auprès du Parc Naturel Régional du Vexin Français pour la restauration de la Fontaine de la Petite Vallée

Monsieur le Maire rappelle que la fontaine située dans la Petite Vallée se dégrade de plus en plus, il a été mis en évidence que des travaux de restauration de cette fontaine étaient impératifs afin de préserver la qualité et l'authenticité de ce petit patrimoine classé auprès de « visiau patrimoine ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide dans le cadre de la réhabilitation des murs, de la préservation de la qualité et de l'authenticité du tissu du village de Fontenay-Saint-Père, Commune appartenant au P.N.R., de procéder aux travaux de réhabilitation et de restauration de la fontaine de la Petite Vallée.

Sollicite auprès du P.N.R. une subvention dans le cadre des aménagements paysagers ruraux.

Propose que la fontaine de la Petite Vallée une fois réhabilitée et restaurée soit intégrée au circuit du sentier du patrimoine de Fontenay-Saint-Père.

Dit que le financement est prévu au Budget Primitif 2017

Demande de subvention auprès du Parc Naturel Régional du Vexin Français pour éclairage public

Considérant les travaux programmés prochainement, d'enfouissement des réseaux dans les rues Pasteur, des Foyaux, Grand'Cour et la place du Moutier réalisés par Énedis (ERDF) et la Communauté Urbaine GPS&O.

Considérant que la Communauté Urbaine GPS&O ne finance pas les poteaux « Type Vexin » de l'éclairage public.

Considérant qu'il est essentiel de poser les mêmes poteaux sur l'ensemble du territoire communal afin d'harmoniser le mobilier d'éclairage public permettant ainsi de mettre en valeur le patrimoine bâti du village.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide dans le cadre de l'amélioration de l'environnement d'un quartier de Fontenay-Saint-Père, Commune appartenant au P.N.R., de procéder lors des travaux d'enfouissement des réseaux au remplacement des poteaux de l'éclairage public par des poteaux de « Type Vexin ».

Décide de solliciter auprès du P.N.R. une subvention dans le cadre de « l'Amélioration de l'Éclairage Public ». Dit que le financement sera prévu au Budget Primitif 2017.

PLU

Le 27 novembre 2014, le Conseil Municipal de Fontenay-Saint-Père votait la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Aujourd'hui après 3 ans de travail, le PLU de notre territoire est élaboré et nous entrons maintenant dans sa phase finale de validation et de mise en place.

Lors de l'enquête publique qui s'est déroulée du 5 octobre au 6 novembre 2017 et après 7 réunions publiques vous avez pu le découvrir dans son intégralité.

Le résultat de l'enquête nous a confortés dans nos orientations et nos choix, car outre l'avis favorable sans réserve du commissaire enquêteur, la majorité des pétitionnaires ont annoté sur le registre leur satisfaction quant au travail accompli et leur soulagement de voir notre si joli village conserver son caractère rural.

Nous avons un objectif majeur dans le cadre de l'élaboration de ce PLU :

Un apport limité d'habitats individuels pour sauver notre école dans le respect du bien commun et avec le souci de protéger notre environnement, notre patrimoine tout en conservant le caractère rural de notre village.

De plus, il a été construit en corrélation avec les chantiers d'amélioration de la circulation en privilégiant les aspects sécuritaires, le développement du tourisme vert, l'embellissement de notre village et tout cela avec l'objectif constant d'améliorer notre cadre et qualité de vie.

Certains d'entre vous ont déposé sur le registre des interrogations et notamment sur 3 points.

Voici quelques éléments de réponse :

◆ La constructibilité de terrains individuels

Le PLU a été construit dans le souci du bien commun. C'est l'écriture d'un règlement général qui a défini quels terrains deviendraient constructibles ou non et non pas une vision à la parcelle. De plus, tous les terrains potentiellement constructibles dans le POS le

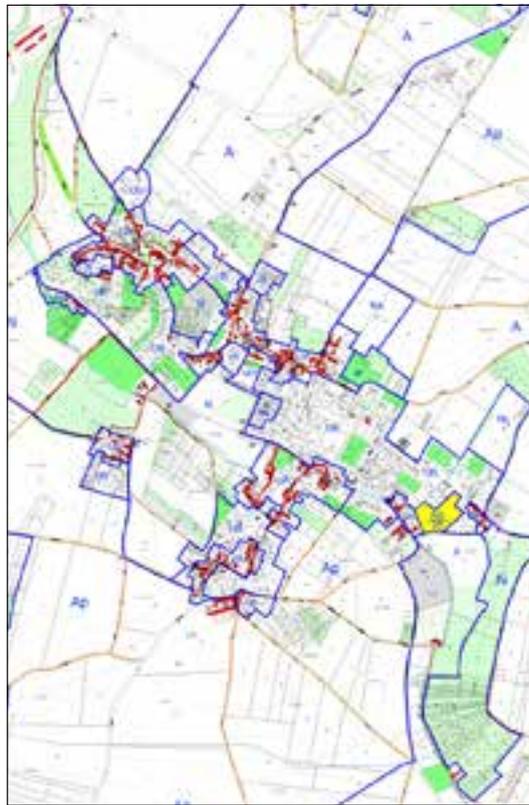
sont restés. Tout cela a permis de dégager un nombre suffisant de possibilités de futures maisons tout en respectant les limites d'évolutions démographiques imposées par les documents supra-communaux.

◆ La protection d'une zone verte cœur de village (Zone N au quartier de la Grenouillère)

Cet emplacement fait partie des objectifs majeurs du projet d'aménagement et de développement durable du territoire de la commune. Cet espace permet de préserver un secteur important de biodiversité et les dynamiques fonctionnelles des réseaux écologiques, de préserver et valoriser également un élément qui caractérise le paysage communal et un environnement de qualité pour le bien-être des habitants.

◆ La mise en place rue de l'Ancienne Mairie d'une zone OAP (Zone d'Orientation d'Aménagement et de Programmation).

La loi ALLUR a supprimé la possibilité de définir une taille minimum de terrain pour qu'il soit constructible. Entre la rue de l'Ancienne Mairie et la rue du Moulin se trouve un terrain d'environ 9 ha et cette nouvelle réglementation aurait pour effet de multiplier le nombre de maisons sur ce terrain. Pour éviter une trop grande promiscuité sur ce périmètre, nous avons souhaité mettre en place cette OAP avec des règles particulières de retrait et d'aménagement.



Le Plan Local d'Urbanisme est composé :

◆ D'un Plan d'Aménagement et de Développement durable (PADD) qui définit les grands principes généraux

du PLU ainsi que les objectifs en matière de développement économique et social, d'environnement et d'urbanisme.

◆ De Plans de zonage qui représentent de façon graphique les zones de futurs aménagements ou de protections de notre territoire.

◆ D'un règlement qui précise pour chaque zone les règles à appliquer.

Suite à l'enquête publique quelques aménagements vont intervenir sur le contenu du PLU afin qu'il soit validé au prochain conseil communautaire de GPS&O en février 2018.

Nous vous tiendrons informés de sa date de mise en place.

Le Budget 2017

Impôts, taxes et atténuation de charges : **563 975 €**
Sans augmentation de la part communale de l'imposition.

Fonctionnement administratif : **386 150 €**
Indemnités, salaires, charges...

Produits des services : **97 900 €**
*Principalement le périscolaire et la location de la Maison C. Delorme –
 Redevances des concessionnaires*

Subventions & manifestations : **42 400 €**

Fonctionnement

Intercommunalité : **112 342 €**
Versement à la CU – GPS&O

Dotations et subventions : **94 420 €**
Moins 29 % depuis 2012 et moins 15,4 % en 2017

Autres charges de gestion courante : **344 972 €**
Prestation de service, entretien, énergie...

2 187 684 €

Investissement

Subventions sur investissements et remboursement de la TVA : **114 063 €**
Subvention sur des actions et travaux engagés : Remboursement de la TVA 2015.

PLU : **29 905 €**
Étude et réalisation du plan local d'urbanisme

Virement de la section fonctionnement : **418 620 €**

Maintien des objectifs du Conseil Municipal avec :

- Une gestion sérieuse et des recherches d'optimisations constantes des coûts de fonctionnement.
- Une politique d'investissements mesurés et planifiés sur 6 ans.
- Aucune augmentation de l'impôt

Remboursement d'emprunts : **19 500 €**

Virement à la section investissement : **418 620 €**
Excédent de fonctionnement

Emprunt : **250 000 €**
Achat propriété - Rue Pasteur

Provision d'investissement 2018 : **648 706 €**
Investissements pas encore engagés

Investissement : **863 700 €**
*Affectation pour investissement prévisionnel et provision pour investissement futur :
 Embellissement, études, informatique et téléphonie, Création de parking, accessibilité, aménagement place de la Mairie, ruissellement, entretien de l'église et rénovation de la sacristie, aménagement du Parc du Clos des Tilleuls (serre, jeux enfants)...*

GPS&O

Issue de la fusion de 6 intercommunalités du Nord-Yvelines, la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise a été créée le 1^{er} janvier 2016. Elle regroupe plus de 400 000 habitants et 73 communes, autour des pôles urbains de Mantes-la-Jolie, Les Mureaux et Poissy



GPS&O c'est :

- ◆ 73 Communes
- ◆ Près de 500 km² de superficie
- ◆ Plus de 400 000 habitants
- ◆ 2 100 km de voiries

C'est également :

Un conseil communautaire constitué de 129 membres avec une organisation politique répartie entre 7 groupes :

- ◆ Agir pour GPS&O : 59 membres
- ◆ Indépendants Seine & Oise : 20 membres
- ◆ Démocratie & Solidarité : 15 membres
- ◆ SEINE (Sans étiquette, indépendants et non encartés) : 9 membres
- ◆ Agir Pour l'Avenir de l'Intercommunalité : 8 membres
- ◆ Citoyens pour un territoire solidaire et écologique : 4 membres
- ◆ FN - Bleu Marine : 4 membres
- ◆ Non-Inscrits : 10 conseillers

5 commissions :

- ◆ Les affaires générales
- ◆ L'attractivité du territoire
- ◆ L'aménagement du territoire
- ◆ La mobilité durable et les voiries
- ◆ L'environnement durable et les services urbains.

Missions et charges transférées des communes :

Vous retrouverez le détail des missions sur le site internet <https://www.GPS&O.fr/>

Quelques exemples par thème :

Le développement économique et le tourisme :

- ◆ Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire

La mobilité et les déplacements urbains

- ◆ Organisation de la mobilité en lien avec le Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF)

Les équipements socio-culturels et sportifs

- ◆ Construction, aménagement, entretien et gestion, et animation d'équipements, de réseaux d'équipements ou d'établissements culturels, socio-culturels, sportifs d'intérêt communautaire

L'aménagement de l'espace et l'équilibre social de l'habitat

- ◆ Schéma de cohérence territoriale (SCOT) et schéma de secteur
- ◆ Plan local d'urbanisme intercommunal (PLU-I) Notre Plan PLU sera intégré dans le PLUi. Le droit d'aliéner est transféré à la communauté urbaine.

La voirie et le stationnement

- ◆ Création, aménagement et entretien de voirie, signalisation, parcs et aires de stationnement
- ◆ Éclairage public et enfouissement des réseaux

La politique de la ville

- ◆ Élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville

L'environnement

- ◆ Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)
- ◆ Lutte contre les nuisances sonores

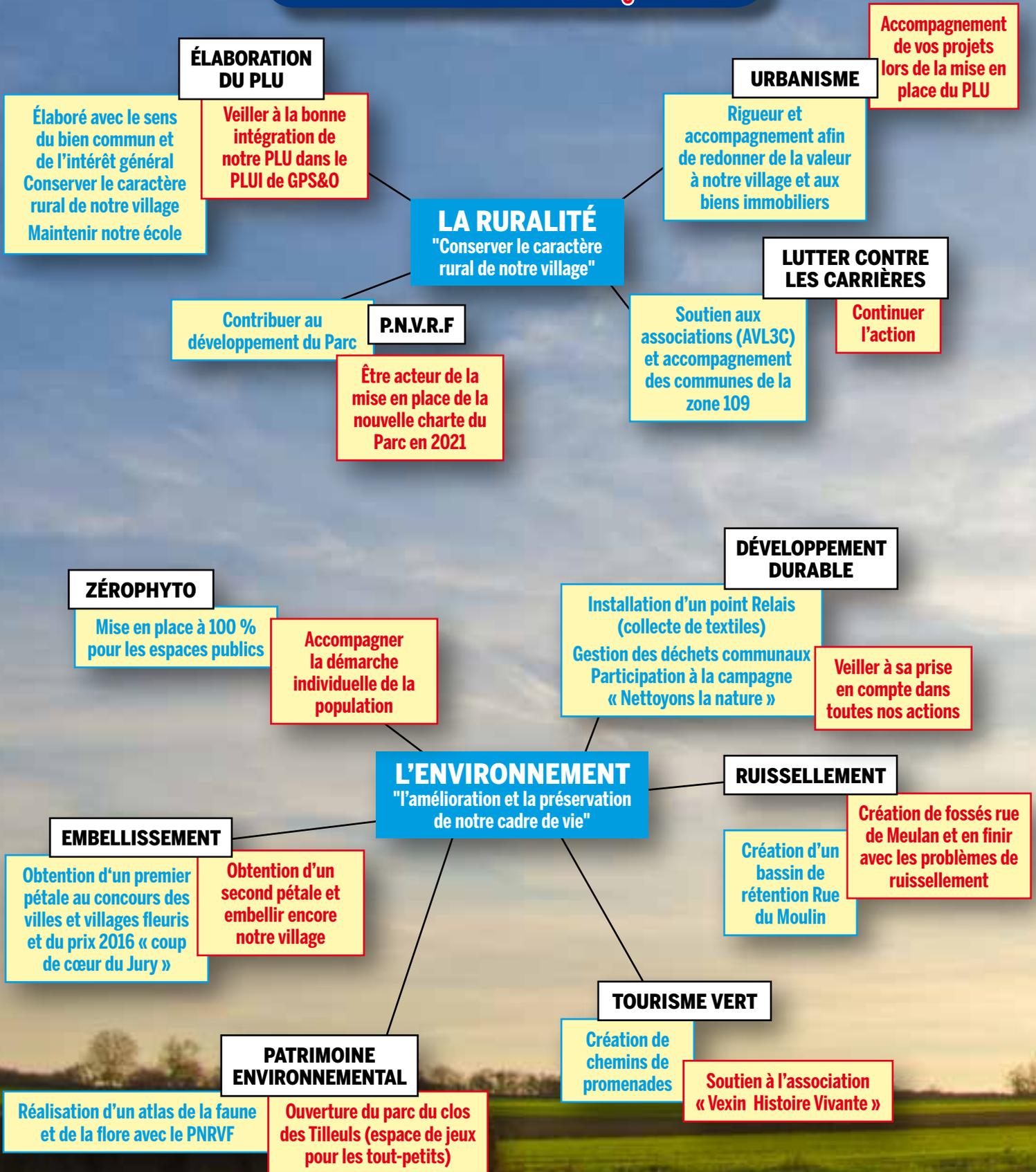
La gestion de divers services publics d'intérêt collectif

- ◆ Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- ◆ Assainissement
- ◆ Eau

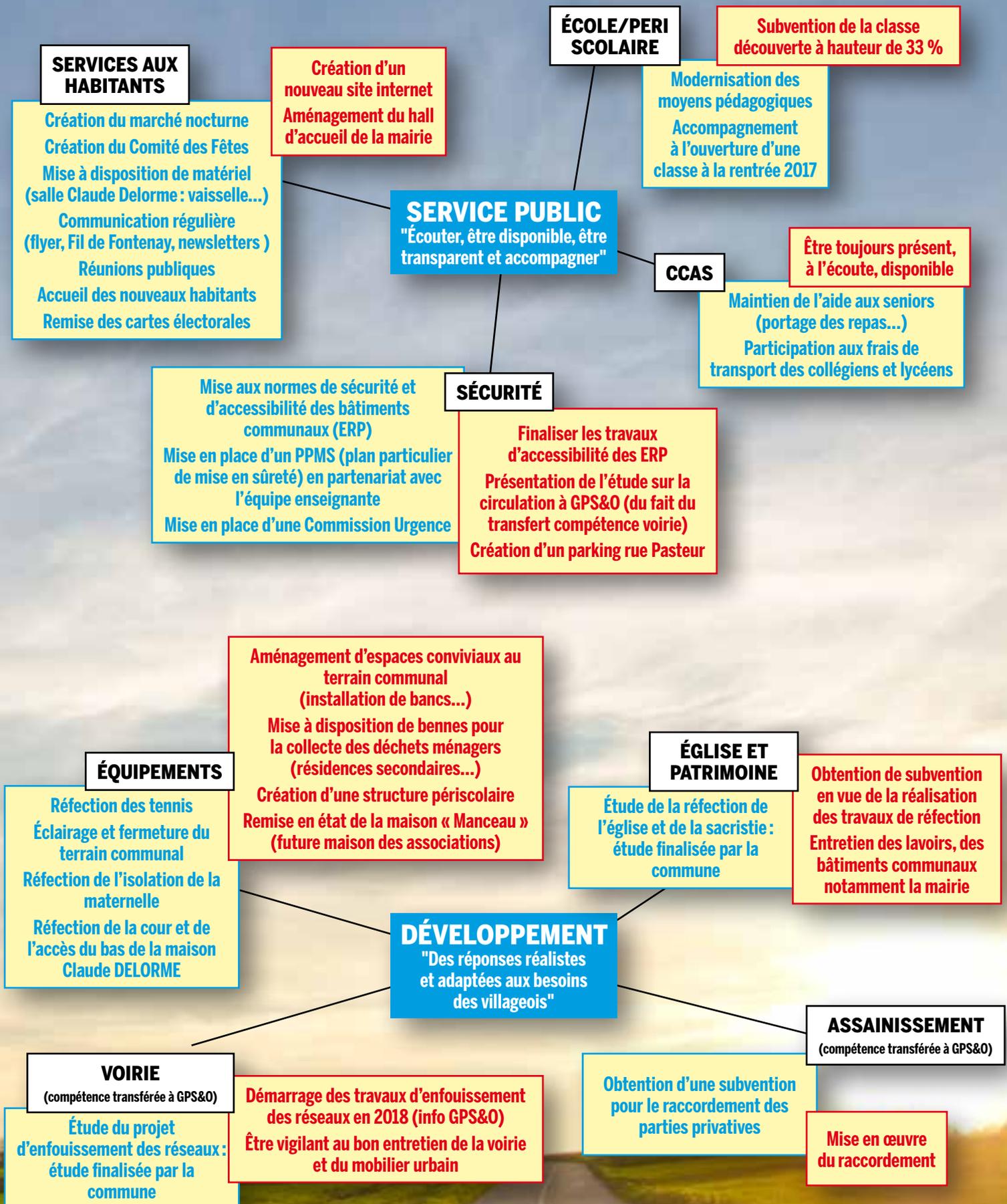
Informations extraites du site internet de GPS&O <https://www.GPS&O.fr/>
Pour tous renseignements et réclamations, le point d'entrée reste la commune.

Faire de notre village un environ

Vous retrouverez sous les 4 thèmes majeurs :
les actions réalisées en bleu
les actions à venir en rouge



nement propice à la convivialité



Urbanisme

Déclaration préalable fin 2016

- Monsieur Claude PAIN, 3, rue Pasteur : changement de poutre en bois par poutre en béton
- Monsieur Pierrick ROCHER, 12, rue de la Mairie : remplacement d'un portail en bois

Déclaration préalable 2017

- Monsieur Alexis SIMOES, 2 bis, rue Pierre Curie : Création d'une véranda
- Monsieur Cyril POIDATZ, Free mobile, terrain communal : installation de 3 antennes panneaux et de 2 paraboles Iliad
- Monsieur Thierry BASECQ, 24, rue au Bègue : changement d'un portail en bois
- Monsieur Marco MURBACH, 5, rue au Bègue, changement garde-corps, changement couleur de volets
- Madame Edith MOCQUARD, 16 bis, rue Léon Andrieux : réfection toiture
- Monsieur Abdelkader BENFEKIER, 5, bis rue de la Mairie changement porte de garage
- Monsieur Guy MOLLET, 7, rue au Bègue : Installation volets électriques
- Monsieur Philippe VIGNOLA, 28, rue de l'Ancienne Mairie : Remplacement de portail
- Monsieur Laurent POIRIER, 14, rue de la Grenouillère : Réfection chapeaux de mur, remplacement pierre plate par chapeau tuile plate
- Ville de LEVALLOIS PERRET, rue du Saussay : Remise en état mur de clôture écroulé
- Monsieur Thierry BESSE, 1, impasse de la Grande Vallée, rénovation et remplacement de fenêtres et porte
- Monsieur Thierry MOUTHON, 18, rue Pasteur : changement couleur du portail et clôture
- Madame Michèle DOULUT, 7 bis, rue Pierre Curie : Isolation toit, remplacement fenêtres de

toit, fenêtres avec volets roulants, porte d'entrée et ravalement

- Monsieur Pascal MOCQUARD, 2, rue Eloi : Pose de fenêtres de toit et aménagement des combles
- Monsieur Alexis SIMOES, 2 bis, rue Pierre Curie : Changement de portail
- SCI LES PINS, RD 983, Pose de fenêtre de toit
- Commune de Fontenay-Saint-Père, 9 ter rue de la Mairie : Changement de destination
- Madame Julie PEROL, 11, rue Pasteur : changement porte d'entrée
- Madame Colette ITHEN, 1, rue de la Poste : Changement de fenêtres
- Monsieur Pascal MOCQUARD, 2, rue Eloi : Changement de portail
- Madame Sylvie DEBOVE, 7 bis, rue Léon Andrieux : Remplacement de fenêtres, rajout de volets électriques
- Madame Anna BELLEI, 10, rue de Mantes : Changement couleur fenêtres, volets, portes et portail
- Madame Marcelle VIOT, 9, rue de la Mairie : changement de la couleur du portail

Permis de construire

- Monsieur Benoit BOSQUET, 9, rue de la Poste : Sur élévation maison existante, augmentation pente du toit et création d'un garage
- Monsieur Bertrand GONTARD, 13, rue Pierre Curie, extension garage
- Monsieur Jean-Claude FARGET, 12, rue de l'Ancienne Mairie : Extension maison existante

Autorisation de travaux 2017

- Commune de Fontenay-Saint-Père, rue de Meulan : Travaux PMR
- Commune de Fontenay-Saint-Père, Maison Communale : Aménagements PMR

Nous rappelons que lorsque vous construisez ou modifiez l'aspect extérieur d'un bâtiment, le code de l'urbanisme vous oblige à faire une déclaration en mairie (Permis de construire ou déclaration préalable de travaux). Il en est de même pour les abris de jardin et les garages, les clôtures, les divisions foncières et de bâtiments et les changements d'affectation d'un bâtiment. La commission d'urbanisme vous accueille tous les mardis de 18h à 19h30 afin de vous conseiller dans vos projets.

Restauration de l'église Saint-Denis de Fontenay-Saint-Père

En 2018 devenez acteur de la restauration de l'église tout en bénéficiant d'une réduction d'impôt. Apportez votre soutien pour sauver notre patrimoine historique en faisant un don à la Fondation du Patrimoine. Retrouvez toutes les informations liées à ce projet dans le prochain Fil de Fontenay.



Carnet

Naissances :

- ◆ César VIKELAS né le 01/01/2017
- ◆ Yago ROMERO BENNE né le 02/01/2017
- ◆ Gabriel ROBIN né le 04/01/2017
- ◆ Henriette MULLIEZ née le 04/01/2017
- ◆ Layane RYSZEWSKI née le 06/01/2017
- ◆ Alexia DAOULAS née le 17/01/2017
- ◆ Loane GUYOMARCH'H née le 16/03/2017
- ◆ Tilio FLE né le 19/03/2017
- ◆ Layanah WIACEK DIAKITE née le 03/08/2017
- ◆ Siléas de CORNULIER LUCINIÈRE né le 17/10/2017
- ◆ Loïse LAMPIN FELIX née le 31/10/2017
- ◆ Aély CAHUET née le 09/11/2017

Mariages :

- ◆ Philippe BRUEL & Isabelle PELAT célébré le 06/05/2017

- ◆ Vincent VITARD & Rebecca BOUANA célébré le 10/06/2017
- ◆ Arnaud PIERRE & Marie GOULHOT célébré le 16/09/2017
- ◆ Yannick TESSIER & Tiina RAUDASKOSKI célébré le 16/12/2017

Décès :

- ◆ François GAUTIER décédé le 23/12/2016
- ◆ Félix DUVIVIER décédé le 15/01/2017
- ◆ Raymond PERNUIT décédé le 07/02/2017
- ◆ Denise VERNET épouse HOLDER décédée le 30/03/2017
- ◆ Bernard DUFAUT décédé le 07/07/2017
- ◆ Michel RUIZ décédé le 13/07/2017
- ◆ André OLIVIER décédé le 18/07/2017
- ◆ Christiane PAIN décédée le 24/07/2017
- ◆ Bernard GUEGAN décédé le 08/09/2017
- ◆ Jacqueline MOCQUARD décédée le 29/12/2017
- ◆ Annie SIMON décédée en 2017

CCAS 2017



Dimanche 8 janvier 2017, le **repas des anciens du village** a ouvert l'année de façon conviviale et festive à la salle Claude Delorme. Une cinquantaine de personnes a pu apprécier ce déjeuner gourmet, animé par le groupe Rideau Rouge.



Le dimanche 5 mars 2017, à l'occasion de la **Fête des Grands-mères**, le CCAS vous a proposé un concert de la **chorale Et Caetera** : une soixantaine de choristes a fait vibrer l'église de ses chants contemporains issus de la variété française et internationale. Belle pause musicale de ce début d'année.



Le mercredi 24 mai le **voyage du CCAS** a transporté nos Fontenaisiens à la découverte de la **Baie de Somme**. Refuge de milliers d'oiseaux migrateurs, la baie de Somme est un espace de découverte permanente aux paysages changeants et magiques.



Petite balade à bord d'un véritable train à vapeur du Chemin de fer de la Baie de Somme depuis le Crotoy jusqu'à Saint-Valéry-sur-Somme.



Déjeuner, puis visite de la Maison de la Baie de Somme et de l'oiseau à Lanchères qui met en scène plus de 300 espèces d'oiseaux dans leur milieu naturel. La journée s'est terminée par une petite visite libre dans la charmante cité de Saint-Valéry-sur-Somme, où chacun a pu faire ses emplettes, avant le retour à Fontenay-Saint-Père dans la soirée.

Cet été, **notre doyenne, Blanche Mocquard** a fêté ses quatre-vingt-quatorze ans avec quelques petites douceurs sucrées très appréciées.



Du 2 au 7 octobre, dans le cadre de **la Semaine Bleue**, Sandrine de la parfumerie « *Kâline* » a proposé des soins de manucure et Nathalie a animé l'atelier coiffure ; encore de bons moments de partage à la Maison Claude Delorme ou à domicile pour les personnes ne pouvant se déplacer.

À l'approche de Noël, remise des colis aux anciens du village, avec goûter du péri-éducatif.

Le vendredi 15 décembre, à la Maison Claude Delorme,



remise des coffrets gourmands à nos anciens lors d'un après-midi animé par les enfants du périscolaire et leurs intervenants : chansons, musique, et petits cadeaux préparés pour cette occasion. Tous les enfants de l'école ont ensuite été conviés au goûter intergénérationnel de Noël offert par la Municipalité.

Informations diverses

Pour les personnes seules et isolées, le CCAS propose comme chaque année des services de portage des repas et de téléassistance pour tranquilliser la vie à domicile.

Alerte canicule – Alerte Grands froids :

Nous restons informés et vigilants pour accompagner les personnes isolées

Subvention de la carte IMAGINE'R par le CCAS

Cette année 44 enfants ont pu bénéficier de cette aide aux transports, 30 euros sont pris en charge par le CCAS sur le titre de transport des collégiens qui bénéficient de la subvention du département, 24 enfants sont concernés. Cette année, devant l'arrêt de la subvention départementale pour les lycéens, 60 euros ont été accordés à 20 jeunes de la commune.

Tous les renouvellements et nouveaux abonnements doivent être transmis à l'attention de Mme Goupil, à l'adresse ci-dessous afin de bénéficier de l'aide du CCAS. Pour tous les nouveaux abonnés, les dossiers d'abonnement Imagine'R sont à retirer à l'agence :

Navigo CTVM 2, impasse Claire Deville
78200 Mantes-la-Jolie,
Ouverture du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30.

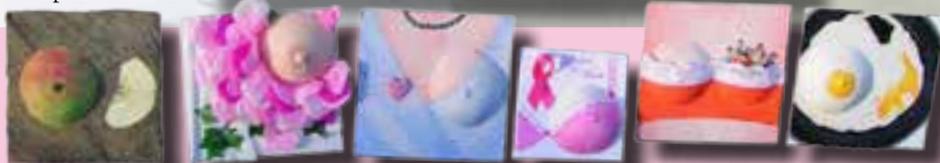
Le service clientèle est à votre disposition pour répondre à toutes vos questions et vous aider à remplir votre dossier, contactez-le au 01 30 94 34 22.

Octobre rose

« Octobre rose » est une campagne nationale de sensibilisation au dépistage précoce du cancer du sein.

Le Conseil Municipal de Fontenay-Saint-Père a souhaité apporter son soutien à cette cause qui concerne malheureusement tant de personnes.

Le vendredi 13 octobre, sous un soleil radieux et une température digne d'un mois d'août, une soixantaine de participants a randonnée à travers le village et la campagne environnante. À leur retour, sur la place de la mairie, les bénévoles de l'association locale « *la note rose* » étaient là pour proposer animations et informations au public présent. Les enfants du périscolaire ont manifesté leur soutien en fabriquant des petits bracelets de tissu qu'ils ont offert aux bénévoles touchées par cette maladie. Les



membres présents de l'équipe municipale ainsi que le personnel communal étaient tous coiffés pour l'occasion d'une casquette... rose, bien sûr ! Cette touchante manifestation de solidarité a permis de réunir et d'informer nos habitants et ceux, nombreux, des communes voisines sur ce sujet d'utilité publique dans une ambiance amicale et festive.

École

Cette année, la Direction Départementale de l'Éducation Nationale a accordé une ouverture de classe maternelle à l'école, au vu des effectifs élevés de l'année 2016/2017. Il y a donc maintenant deux classes maternelles et trois classes élémentaires.

Après les départs de Mme Margerie, Mme Sedira et M. Mollet, que nous remercions pour leur travail auprès des élèves et leur implication dans la vie de l'école, nous avons eu le plaisir d'accueillir, à la rentrée, Mme Bougan en maternelle et Mme Ferrat en élémentaire.

Les cinq enseignants de l'école se répartissent ainsi : Mme Despins, classe de petite et moyenne sections ; Mme Bougan, classe de moyenne et grande sections, Mme Nougarede (directrice), classe de CP ; Mme Ferrat, classe de CE1/CE2 et M. Pantaignan, classe de CE2/CM1/CM2.

Outre ses missions d'enseignement, l'équipe enseignante a mené tout au long de l'année 2017 des projets éducatifs variés grâce à l'aide de la commune, de l'Association des Parents d'Élèves et de parents bénévoles :

Culture :

- ◆ Atelier harmonica et chant avec Blues sur Seine,
- ◆ Planète mômes ayant comme thème, « *Pépin dans le jardin* » pour les élèves de maternelle et « *Leau, une ressource durable ?* » pour les grands.
- ◆ École et cinéma...

Sport :

- ◆ escrime, journée des p'tits athlètes, natation, vélo...

Environnement :

- ◆ Jardinage pour les élèves de maternelle qui se sont rendus chez Truffaut afin d'y réaliser des plantations et sont repartis chacun avec un plant de fraisier.
- ◆ Opération « *Nettoyons la nature* », plusieurs kilogrammes de déchets ont été ramassés.

Santé :

- ◆ Petit-déjeuner pédagogique.

Solidarité :

- ◆ Pièces jaunes

Sans oublier :

- ◆ Le carnaval avec une forte recrudescence de Princesses et de super-héros.
- ◆ La participation de tous les enfants de l'école à un atelier Kapla pour la réalisation d'une construction géante
- ◆ La fête de l'école en présentant un spectacle sur le thème des quatre saisons !

- ◆ Les sorties, pour les élèves de maternelle et de CE2 au Zoo de CERZA, les élèves de CP et CE1 à France Miniature. Les élèves de CM1/CM2 ont participé à une rencontre d'escrime.

L'année 2018 verra d'autres projets se réaliser : classe de découverte, organisation d'un loto au mois d'avril, utilisation de ressources numériques : tablettes iPad et robots programmables, projets littéraires, animation Planète mômes, natation, activités d'orientation au « *Potager* »...

Ces activités, associées aux apprentissages dispensés à l'école primaire, contribuent au développement intellectuel, physique et social des enfants.



En haut de gauche à droite : Mme Ferrat Laury, M. Pantaignan Bruno, Mme Douguedroit Nathalie.

En bas, de gauche à droite : Mme Bougan Virginie, Mme Despins Estelle, Mme Nougarede Marie-Laure (directrice), Mme Morlion Marion, Mme Martin Sophie.



Ateliers péri éducatifs

Grâce au maintien de la subvention accordée aux communes pour organiser leurs T.A.P et à la volonté de l'équipe municipale, des ateliers artistiques existent, pour une année encore, à Fontenay-Saint-Père le vendredi après-midi de 15h à 16h30.

5 ateliers sont mis en place pour les 72 enfants inscrits en groupes d'une quinzaine d'enfants avec rotation chaque trimestre.

◆ Atelier Éveil musical

animé par Karine, intervenante musicale, musicienne et saxophoniste aidée de Sophie pour les plus petits.

◆ Atelier Arts plastiques

animé par Estelle, plasticienne et Art thérapeute, aidée d'Éric.

◆ Atelier Ludothèque multi-activités

sous la responsabilité d'Angélique, employée communale, aidée de Blandine.

◆ Atelier Création

à partir de contes et belles histoires animé par Delphine, créatrice céramiste, aidée d'Adeline.

◆ Atelier Percussions

animé et rythmé par Saïd musicien professionnel et intervenant musical qui transmet son enthousiasme et son énergie au son des djembés.

Merci à Blandine et Éric pour leur présence chaque semaine et leur aide précieuse et bénévole.

Pour cette dernière année avec ce rythme scolaire, les enfants ont rendez-vous avec la créativité et l'expression chaque vendredi, dans un esprit joyeux de découverte partagée.



Centre de Loisirs « Le Potager »

Propriété de la ville de Levallois, le centre de loisirs du Potager accueille les enfants de Fontenay-Saint-Père du CP au CM2 pendant les vacances scolaires (excepté les vacances de Noël).

Accueil de 10h30 à 16h. Tarifs : 86,25 € l'inscription, 2,60 € le repas, et 0,42 € le goûter.



Pensez, dès maintenant, à retirer votre dossier en Mairie pour les vacances d'été.

Contact et renseignements :

M. Christine Gouet 06 34 70 07 87

Résultats lâcher de ballons 1^{er} juillet 2017

■ Camélia Fontaine Guerbois
■ Catherine Grillou
■ Michel Guerbois
■ Titouan Robin
■ Eva Pierre
■ William Lombard

41200 Romorantin Lanthenay
41200 Romorantin Lanthenay
41200 Romorantin Lanthenay
41230 Mur de Sologne
28310 Allaines
28150 Ouarville

■ Eiléane Cornet-Bauer
■ Maryse Mocquard

28700 Aulnay s/s Auneau
78490 Montfort l'Amaury

Remerciements : Centre équestre et poney-club de La Cavale à Brueil-en-Vexin et à la Mairie de Fontenay-Saint-Père.



Amicale des Anciens Combattants

L'Amicale des Anciens Combattants de Fontenay-Saint-Père a célébré, en 2017, les cérémonies du 8 mai 1945 et de l'armistice du 11 novembre 1918.

- ◆ Le 8 mai en l'honneur de la Victoire du 8 mai 1945
- ◆ Le 29 mai date de la commémoration internationale du Centenaire de la Bataille de Verdun.

Nous remercions tous les Fontenaisiennes et Fontenaisiens qui, afin de ne pas oublier ces événements, se sont rassemblés, au Monument de la guerre de 1870 (cimetière) ainsi qu'au Monument aux morts Place du Moutier à l'occasion de ces cérémonies. Celles-ci se sont clôturées par un vin d'honneur à la mairie.

2018 Centenaire de la Grande Guerre

Nous espérons vous voir nombreux l'an prochain afin de commémorer le centenaire de la Grande Guerre, la fin des batailles, la signature de l'armistice et le début de la reconstruction, étape au cours de laquelle, comme dans de nombreuses communes, le monument aux morts a été érigé.



Amicale des Propriétaires et Chasseurs de Fontenay-Saint-Père



Cette saison 2017-2018 sera pour nous une année exceptionnelle en rencontres : les populations de faisans, perdrix grises et lièvres sont au rendez-vous. C'est sans aucun doute le résultat de notre investissement en termes de repeuplement, de prélèvements réfléchis et de nombreuses cultures raisonnées de la part des agriculteurs depuis plusieurs années qui permet ce bilan positif. Les habitants du village profitent également de belles rencontres lors de promenades dans les chemins alentour. Tous les amoureux de la nature peuvent remarquer la beauté de notre environnement.

Nous en profitons pour rappeler que les chasseurs du village sont aussi des sentinelles de la nature grâce à leur présence tout au long de l'année sur plusieurs centaines d'hectares de plaines et de bois.

Outre la surveillance effectuée par nos deux gardes assermentés, nous nous obligeons également à des missions d'un autre ordre, telles que le ramassage de dépôts sauvages de plus en plus nombreux ou l'entretien de chemins et jachères « *faune sauvage* ». Nous invitons donc tous les autres usagers à nous signaler des comportements suspects ou incivilités qui se multiplient au fil des ans.

Toutes les cultures, prairies, bois ou jachères de notre territoire communal sont des propriétés privées. L'accès n'y est autorisé que sur l'approbation du propriétaire qui n'a pas obligation de clôturer ou d'apposer des panneaux qui nuiraient à la beauté du paysage.

Nous avons encore cet été et cet automne interpellé des cueilleurs à la sauvette dans les vergers et constaté des dégâts dans les cultures, occasionnés par des motos, quads et même des chevaux ! Attention, les peines encourues peuvent être lourdes de conséquences ! Seul l'accès aux chemins communaux est autorisé à pied, à bicyclette ou à cheval, les chiens doivent être sous la maîtrise de leur accompagnant.

Nous sommes présents dans les manifestations locales comme la buvette du marché nocturne du vendredi à 5 reprises dans l'année avec nos pâtés de gibiers et le Téléthon pour la sécurité des participants. Notre repas de clôture de la chasse et sa tombola auront lieu pour cette saison le samedi 10 mars 2018. Nous ouvrons les invitations à tous les habitants de village dans la limite des places disponibles. Nous organiserons également notre pique-nique annuel le dimanche 12 août au Clos Huet.

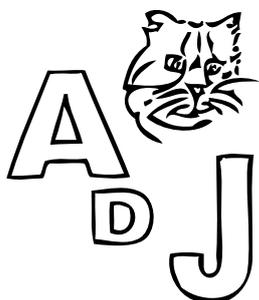
Pour plus de renseignements, contactez Alain Stoss au 06 74 70 51 11 ou Gilles Jagouy au 07 68 69 76 75.

En Saint Hubert, meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2018.

Le Président

Rencontre début septembre à Sainte Thérèse





Jolis moments conviviaux avec **les représentations théâtrales** de la pièce de Jacky GOUPIL « Gare au Gorille ! » réunissant plus de 200 spectateurs.

Le marché à la citrouille a vu défiler plusieurs centaines de personnes venues acheter les nombreux produits locaux dans une ambiance toujours aussi sympathique.

Halloween, rires cris et joies étaient au rendez-vous et peut-être quelques caries !

Le Beaujolais Nouveau a rassemblé anciens et nouveaux habitants de Fontenay-Saint-Père, un moment convivial pour se rencontrer.

Les enfants ont fêté Noël avant l'heure avec le spectacle de Peter Pan à Bobino.

La Fête des Voisins a rassemblé des habitants de notre village : l'occasion de partager ensemble de joyeux moments, de mieux se connaître et d'échanger. Belle réussite pour **Le Judo** qui compte toujours plus d'enfants.

N'oublions pas notre traditionnelle **Foire à Tout** qui a vu plusieurs milliers de visiteurs sillonner les rues de notre village sous un magnifique soleil.

L'ADJ tient à remercier les bénévoles qui l'ont aidée à organiser ces manifestations de 2017 et vous donne rendez-vous en 2018.

Très belle année à vous.



Théâtre : Les Chaparleurs

Pour la deuxième saison consécutive et après le succès remporté lors des représentations du spectacle Courteline, histoires courtes, en juin dernier, l'ADJ propose un atelier théâtral à Fontenay-Saint-Père. Réunis par une même passion et une même envie de s'amuser, d'apprendre et de progresser, les membres de la section théâtre, qui constituent la troupe Les Chaparleurs, poursuivent l'aventure.

Les séances ont lieu le jeudi de 20h à 23h. On y travaille la technique du comédien et la mise en pratique, en préparant les pièces qui seront représentées les 9 et 10 juin 2018 à Fontenay-Saint-Père.

L'atelier est ouvert aux adolescents, aux adultes, aux seniors, de Fontenay-Saint-Père ou des villages environnants. La participation au spectacle de fin d'année n'est pas obligatoire. On peut rejoindre le cours pour entretenir sa mémoire ou gagner en aisance pour la prise de parole en public. Toute personne souhaitant



participer à l'aventure est la bienvenue, que ce soit pour jouer la comédie ou apporter sa pierre à l'édifice (costumes, décors, régie son et lumière, communication...).

Renseignements : 06 84 18 83 32

**ADJ Les
Chaparleurs**



**2^e Anniversaire
du marché**



**CCAS Sortie
Baie de Somme**



Écopaturage



Fête des prix

Chorale
Etcaetera en
concert à
l'église



Fleurissement
du village



Commune du
PARC NATUREL REGIONAL
DU VEXIN FRANCAIS



Expo
Estelle
Mocquard-
Deguignet

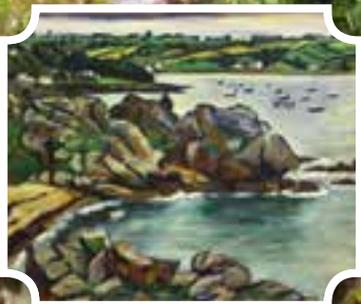


Expo
Michel
Feillet

Expo
Eric
Lieussou



Expo
Danielle
Milewski



Expo
Noëlle
Breuil



Fête de la St-Denis



Théâtre ADJ



Marché à la citrouille



Marché de Noël



Nettoyons la nature



Octobre Rose



Hommage à Mme Yvette Garnier



Nourriture à partager



Périscolaire



Remise des cartes électorales



Remise du diplôme villes et villages fleuris



Salon artistique



Téléthon



FONTENAY AMITIES

le lien entre les générations

Janvier

- Assemblée générale et sa traditionnelle galette des rois.

Février

- Repas à l'École Hôtelière du lycée Camille Claudel à Mantes-la-Ville

Mars

- Tournoi de belote à la Maison Claude Delorme

Mai

- Sortie Briard (BRIARE : La ville et le canal. Séjour découverte 2 jours/une nuit)
- Sortie au Sénat (Visite et repas au Palais du Luxembourg, bateaux-mouches)

Juin

- Repas des adhérents à la Maison Claude Delorme

Octobre

- Repas au restaurant « Aux Vins Temps » à Vetheuil
- Sortie Canal Saint-Martin

Novembre

- Spectacle « On a vécu tout ça » suivi d'un buffet à la Maison Claude Delorme ; écrit, mis en scène et interprété par Alexia Cascalès et Nathalie Newman.
- Tournoi de belote à la Maison Claude Delorme

Décembre

- Sortie au cabaret le « Chaudron Magik »

Nous avons aussi animé six buvettes au marché de Fontenay-Saint-Père et participé au forum des associations et à l'organisation du Téléthon.

Activités hebdomadaires

- Lundi et Vendredi, séances d'aquagym à la piscine de Porcheville,
- Mardi après-midi, moment convivial autour de jeux de société et d'un goûter



- Jeudi matin Bridge, et jeudi après-midi Marche (tout en étant un sport, la marche reste une détente et une rencontre entre amis)
- Mercredi de 10h-11h30 et le jeudi tous les 15 jours de 18h30-20h et le samedi de 10h30-12h Yoga

La démarche de notre association est la convivialité et la création de lien entre les habitants toutes générations confondues. Nos activités sont ouvertes à tous ceux qui sont disponibles en semaine. Nous sommes à l'écoute de toute suggestion.

Programme 1^{er} semestre 2018

- Mardi 13 février à 12h : Planet Du Wok Restaurant chinois et japonais : chacun paye sa part.
- Samedi 17 mars à 14h : Concours de belote : 9 €
- Samedi 24 mars à 20h : Repas avec chanteur *Au Bon Docteur* à St Martin la Garenne : 25 €
- Du 4 au 5 avril : Voyage en Bourgogne (organisé par le club de Follainville – Dennemont : 360 €
- Mardi 12 avril : Sortie restaurant *La Table Verte* à Genainville : 25 €
- Samedi 2 juin : Repas des adhérents à la Maison Claude Delorme
- Du 16 au 18 juin : Sortie au Puy Du Fou : 320 €
- Buvette du marché : 12 janvier, 9 mars, 11 mai, et 29 juin

Venez-nous rejoindre (Adhésion 14 €)

Le conseil d'administration se joint à moi pour vous adresser tous nos vœux de bonheur et de santé pour 2018

Le Président : Alain ITHEN

Alain ITHEN	Tél. : 0673 940668
Nadine LETESSIER	Tél. : 0684 163179
Simone FICHET	Tél. : 01 34 79 1489
Claudine MOLLET	Tél. : 01 34 79 1005
Suzanne DUMESNIL	Tél. : 0685 409891



LES JAZZIES

par l'ensemble des élèves rejoints par des anciennes élèves pour remercier Françoise dont c'était la dernière saison d'enseignement de la danse après 17 ans parmi nous. Beaucoup d'émotion partagée et un flash mob enjouée.

Mélanie qui assurait déjà deux cours, a donc repris l'ensemble des cours dans une ambiance dynamique et rythmée.

Cette saison 2017-2018, nous maintenons le nombre d'élèves à 49 dont 3 garçons avec une arrivée de nombreuses petites danseuses. La relève est assurée ! Les plus grandes étant parties poursuivre leurs études loin d'ici ! Une matinée spectacle a eu lieu le 17 décembre au cours de laquelle ont été présentées les premières chorégraphies.

Retenez la date du 2 juin 2018, pour découvrir notre gala de danse à l'Espace Brassens à Mantes-la-Jolie.

Si vous le souhaitez il est encore possible de vous inscrire aux cours de gym d'entretien où vous pourrez pratiquer avec différents accessoires (ballon, élastiques...) dans une ambiance conviviale. Vos enfants peuvent aussi rejoindre les cours de danse.

Renseignements :

Gisèle : 06 32 90 61 56 - Isabelle : 06 87 86 42 06

L'association les Jazzies propose un cours de gym d'entretien pour adultes dispensé le mardi matin par Françoise Lefevre mais aussi des cours de danse Modern-Jazz à partir de 4 ans, les lundis et mardis, encadrés par Mélanie Galardon, toutes deux Professeurs Diplômés d'Etat.

La saison passée, les élèves et leurs Professeurs nous ont fait voyager à New York lors du magnifique gala de fin d'année sur des rythmes Gospel, Broadway... avec des chorégraphies riches et variées où ils ont pu exprimer toute leur sensibilité comme celle d'Alvin Ailey, célèbre chorégraphe. Le gala a été clôturé par une chorégraphie surprise, préparée grâce à la complicité des parents, orchestrée par Mélanie et interprétée

AS Fontenay-Saint-Père

Envie de jouer au foot ? Venez rejoindre l'AS Fontenay-Saint-Père. Depuis 1986, nous proposons à tous dès le plus jeune âge, l'apprentissage des techniques du football, dans une ambiance conviviale et détendue. Nous organisons un stage de foot pour vos enfants, pendant la 1^{re} semaine des vacances de pâques du 16 au 20 avril 2018, 105 € la semaine repas compris.



Vous pouvez venir faire la fête avec nous pour la « soirée du foot » qui aura lieu le 3 février 2018 à la Maison Claude Delorme de Fontenay-Saint-Père sur le thème de l'Asie. Nous vous attendons nombreux !

Le Président M. Paschal vous a présenté ses vœux le 6 janvier 2018 suivis de la galette des rois. Si vous souhaitez des informations, vous pouvez nous joindre au 06 26 15 97 54.

*Sportivement,
L'équipe de l'AS Fontenay*



Association de Parents d'Élèves de Fontenay-Saint-Père

On ne change pas une formule qui « marche » ! les désormais traditionnelles ventes de gâteaux confectionnés par les parents et, nouveauté cette année, les enfants - dans le cadre d'ateliers « cuisine » à l'école encadrés par les enseignants et parents volontaires - associées à la tenue d'une buvette conviviale dans le cadre du marché nocturne du village, reviennent cette année tous les premiers vendredis de chaque mois à partir de 16h30.

Associées à d'autres manifestations ponctuelles comme la tenue d'un stand lors de la Foire à la Citrouille, qui a remporté un franc succès un beau dimanche du mois d'octobre, ou encore l'organisation d'une opération « sapins de Noël » en partenariat avec un horticulteur normand, ces ventes au profit de l'école permettent d'aider à financer toutes sortes de projets comme, l'an passé, l'intervention d'animateurs Planète Mômes, la tenue d'un atelier collectif et participatif « Kapla » au sein même de l'école ou encore de financer les billets d'entrée pour des sorties de fin d'année au zoo de Cerza et France Miniature.

L'Association propose aussi des cours de karaté aux enfants (100 euros la cotisation pour l'année, licence incluse), désormais à partir de la maternelle.

Travaillant de concert avec l'école et pour le bien vivre des enfants scolarisés au village, il nous paraît important de souligner que notre association ne peut fonctionner sans un important investissement - entièrement bénévole cela va sans dire mais il est parfois bon de le rappeler - de la part des membres du bureau mais aussi de tous les parents de l'école qui se trouvent de fait membres de l'association. Toutes les bonnes volontés sont donc chaleureusement accueillies ! Nous tenons à cet égard à remercier nos « fidèles » toujours prêts à donner un coup de main. Nous avons le plaisir d'accueillir cette année dans notre équipe un sympathique « Charlie », Monsieur Mickaël Duarte, à titre de consultant et bien plus encore.



Nous recherchons actuellement un(e) volontaire pour nous rejoindre au bureau de l'association en qualité de trésorier/trésorière. Si l'aventure vous tente, n'hésitez pas à vous faire connaître ! nous vous accueillerons avec joie au sein de notre équipe.

Si lever des fonds pour apporter à l'école un complément financier pour ce qui relève d'un domaine que nous qualifierions volontiers de « ludique à visée pédagogique » est notre principale activité, nous avons également à cœur de nous investir pour accompagner les enfants lors de manifestations d'ordre municipal et/ou national dans le cadre de leur école, pépinière de vie civique : à cet égard, la réalisation d'une « fresque des mains », à laquelle nous avons apporté notre concours, à l'occasion du téléthon 2016 a remporté un franc succès auprès des enfants.

Si vous souhaitez nous rejoindre ou simplement vous renseigner, merci de nous contacter à l'adresse suivante : apef@yahoo.com (gérée par Madame Aurélie Biskup, notre maman-secrétaire dynamique) ou Marie Cahuet au 06 16 35 71 47. Pour les utilisateurs des réseaux sociaux, vous pouvez également suivre l'actualité de l'association et intervenir sur notre page Facebook : Association de Parents de Fontenay-Saint-Père APEF. Mais, comme rien ne remplace le contact

direct, vous nous trouverez régulièrement sur la place de la mairie, aux heures de sortie d'école ; n'hésitez donc pas à venir à notre rencontre !

**Les 3 « drôles de dames » du bureau
de l'association :
Marie Cahuet, Aurélie Biskup
et Ingrid Delamazière.**

La fontenoise

De réels moments de plaisir et de convivialité à partager lors de nos concours de pétanque organisés par notre association, « la Fontenoise ». Afin de remercier chaque participant de son investissement, nous offrons un lot à chaque joueur. Pour nous rejoindre, appeler : Alain STOSS : 06 74 70 51 11



COMITÉ DES FÊTES



Fort de son succès, le comité des fêtes a proposé en 2017 de belles manifestations qui ont permis de réunir de nombreux Fontenaisiens et Fontenaisiennes.

Fête de la musique... Faites de la musique!

Le samedi 24 juin, musiciens, chanteurs, danseurs de pop-rock, hip-hop, percussionnistes et autres ont fait vibrer tous les amoureux de la musique venus les écouter dans notre cour d'école transformée pour un soir en tremplin de « fête de la musique »



À l'occasion de la Fête Nationale, le bal populaire du 13 juillet, animé par Yves le DJ, a réuni petits et grands. Tous ont partagé en toute simplicité un repas suivi, la nuit venue, d'un lâcher de lanternes chinoises qui ont illuminé le ciel de Fontenay-Saint-Père. envoûtés par la musique, adultes et enfants ont dansé joyeusement jusque tard dans la nuit.



Fête de la Saint Denis

Une ferme pédagogique, la « ferme ROZ » s'est installée dans notre village pour notre traditionnelle fête de la St Denis. Les enfants ont pu y découvrir de multiples variétés d'animaux de la ferme, traire la fausse vache « Suzy » et planter des semis avec le « maraîcher »

Les ateliers maquillage ont ravi les enfants. La dégustation de miel avec l'apiculteur a séduit les papilles. Les balades à dos de poney, de cheval et en calèche ont mis plein d'étoiles dans les yeux des enfants durant tout le week-end.



Le soir venu, quelle belle surprise ! Un époustouflant feu d'artifice aux couleurs détonantes a éclaté dans le ciel de notre village. Environ 400 personnes s'étaient réunies enchantées par les explosions de pétales et de corolles scintillantes retombant en mille flammèches. Chacun a pu retrouver son âme d'enfant et les yeux levés vers le ciel, l'émotion fut à son comble quand le ciel s'est embrasé lors du bouquet final.

Après ce magnifique spectacle, sous le chapiteau, un grand diner-dansant animé de tours de magie en « close-up », a permis à tous de se restaurer et de danser sur les musiques et rythmes variés proposés par le DJ.



2^e action Téléthon à Fontenay-Saint-Père

AFM TÉLÉTHON

LE COMBAT DES PARENTS
LA VIE DES ENFANTS



Le samedi 9 décembre, nous avons souhaité renouveler l'expérience de l'an dernier et organiser une action « Téléthon » dans notre commune.

Des habitants du village mais aussi d'autres communes ont bravé le froid et sont venus s'inscrire aux randonnées proposées. Marcheurs, coureurs, VTTistes ont uni leurs efforts et suivi un itinéraire balisé et sécurisé à travers le village et notre jolie campagne. Tous les participants ont dit leur joie de parcourir le trajet sous un magnifique soleil d'hiver et une campagne resplendissante de blancheur et de lumière. Pendant ce temps, sur la place de la mairie, soupes, gâteaux, crêpes et vin chaud étaient proposés aux simples visiteurs. Delphine et ses amies tricoteuses présentaient également leurs créations. Cette année, Antoine, masseur et ami de Fontenay-Saint-Père, était là pour dispenser aux participants un massage relaxant de 15 minutes sur une chaise ergonomique. Pour les enfants, deux adorables clowns sculptaient des ballons à la demande.

Toutes ces animations, relayées en direct par la radio RVVS (Radio Vexin Val de Seine 96.2), ont été mises en valeur grâce à Richard son sympathique animateur. Une journaliste du Courrier de Mantes était aussi présente.

Le froid et l'actualité médiatique n'ont pas incité nos habitants à se déplacer aussi nombreux que l'an dernier mais l'investissement des personnes présentes, surtout des plus âgées a

été remarquable ! L'association Fontenay Amitiés fut largement représentée. L'héroïne du jour, Mme Anna Bellei, 85 ans, a marché courageusement 7 km et est arrivée tout sourire et le rose aux joues, sous les applaudissements du public.

Grâce aux inscriptions, aux dons et aux achats des participants, la somme de **971 €** a été reversée à l'AFMTELETHON soit environ 300 € de plus que l'an dernier ! **MERCI à tous !**

Un grand merci au Comité des Fêtes, aux Associations du village participatives à l'évènement, aux élus, à tous les bénévoles sans qui cet évènement n'aurait pu avoir lieu.

« *Innover pour guérir* » reste la devise du Téléthon ; nous avons cette volonté d'innover, nous aussi, pour l'an prochain, avec l'espérance d'une vraie participation de nos habitants, notamment celle des plus jeunes !





17^e Salon Artistique

Le 17^e Salon Artistique de Fontenay-Saint-Père a accompagné traditionnellement la foire à la Citrouille lors de la superbe journée du dimanche 15 octobre. Cette année, 15 exposants offrent aux visiteurs des créations d'une grande qualité allant de la peinture

à l'huile jusqu'à l'aquarelle en passant par le pastel sec, l'encre de Chine ou encore l'acrylique et la photographie. Les visiteurs, venus très nombreux, ont pu également découvrir une série de sculptures très originales réalisées par un habitant du village.

C'est toujours avec grand plaisir que la maison Claude Delorme ouvre ses



portes et se transforme, pour un jour, en un lieu de culture et d'exposition d'œuvres artistiques originales et diversifiées.

BLUES SUR SEINE COMO MAMAS

Mardi 21 novembre, les sublimes voix du trio The Como Mamas, formé d'Ester Mae Smith, Angela Taylor, de Della Daniels, ont résonné dans notre église. Ce trio est réputé pour faire le meilleur et le plus authentique gospel du monde.

Les Como Mamas sont originaires de Como, une petite bourgade du Delta du Mississippi qui compte 1 300 habitants. Marquée par deux siècles de ségrégation et d'esclavage, Como est une ville qui vit hors du temps et qui tente de survivre avec un système économique totalement anachronique. Ces territoires perdus accouchent souvent de projets artistiques fabuleux. C'est le cas ici de ces trois chanteuses découvertes au milieu des années 2000 qui ont grandi aux sons des chants d'église, des radios afro-américaines de Memphis et du grand-père de deux d'entre elles, Miles Pratcher. Le trio « *The Como Mamas* » fondé en 2013, hausse son niveau de jeu à chaque sortie d'un nouvel album. Le dernier s'annonce totalement dément si on se fie à Move Upstairs.

Les chants religieux populaires et traditionnels de ce nouvel album ne sont plus interprétés a cappella comme sur les enregistrements précédents. On y retrouve le gospel sans concessions et habité des

Como Mamas, sublimé par le Rhythm and Blues et la Soul des musiciens du label Daptone : Bosco Mann (basse), Jimmy Hill (orgue), Thomas Brenneck (guitare) et Homer Steinweiss (batterie).

La première partie de ce spectacle du festival Blues sur Seine fut assurée comme d'habitude, par les enfants du CM 2. Cette année, ils ont interprété un morceau à l'harmonica, puis un chant, le légendaire « *Le lion est mort ce soir* » sous les applaudissements de leurs parents et de nombreux public présent.



LE MARCHÉ

Grande soirée le 21 avril, pour fêter le 2^e anniversaire de notre marché nocturne, autour d'un repas entièrement préparé avec les produits du marché. « Tirage et Grattage » de la tombola ont permis de gagner de nombreux lots offerts par la mairie et les commerçants.

Animations, pour les enfants avec la présence du clown et du repas grâce aux musiciens et leurs différentes interprétations.

Commerces, concerts, buvettes des associations font de notre marché un lieu de vie où chacun se retrouve et où l'on ressent un véritable attachement à l'esprit de village.



Dans un froid hivernal, notre marché « spécial Noël » a permis à tous de trouver des idées cadeaux, textiles, décorations, produits gourmets, champagne, sans oublier la venue du Père Noël pour le bonheur des plus petits...

Merci à tous ceux qui viennent faire leurs courses au marché et qui participent ainsi à sa pérennité, beaucoup d'autres villages nous envient ce beau moment de convivialité qui rassemble les fontenaisiens chaque semaine...



Commission embellissement

En 2017, de nouvelles réalisations ont été effectuées dans notre village par des habitants de bonne volonté, des membres de l'équipe municipale et nos agents communaux.

- ◆ Fleurissement du devant de la mairie, avec des hortensias arbustifs
- ◆ Camouflage de la boîte Relais par des haies arbustives.
- ◆ Plantation de fruitiers dans le passage du commun.
- ◆ Nos palettes et des carrés potagers du nom d'« *In-croyable Comestible* » ont pu être admirés tout l'été. C'est un concept d'expérience communautaire, d'innovation sociale. De mini- potagers sont disséminés dans les villes et les campagnes, et mis à disposition gratuitement. Légumes et fleurs sont cultivés par des volontaires participant au mouvement.
- ◆ Arrivée de 7 brebis de Sologne en Eco-pâturage sur la zone de prairie près du stade qui vont nous aider à entretenir notre beau village.
- ◆ Plantation d'arbres au cimetière

« Fontenay Fleuri »

Le 2^e concours Maisons Fleuries, a permis aux habitants, cette année d'ouvrir leur jardin.

Les résultats du concours :

- 1^{er} Prix : M. et Mme FERRER Emilio
et Mme CARRER Yveline
- 2^e Prix : Mme BANCE Marie
- 3^e Prix : Mme GUEGAN Danièle



Remise des prix « villes et villages fleuris »

Le 2 février, lors de la remise des prix « Villes et Villages Fleuris » le jury nous a décerné notre « Premier Pétale » ainsi que le « Prix coup de cœur du jury 2016 ».....

En 2018, nos projets :

- ◆ Poursuite du Plan d'embellissement des lavoirs avec de nouvelles plantations et le programme d'entretien des autres lavoirs du village déjà commencé.
- ◆ Plantation d'une haie autour du stade
- ◆ Création d'une aire de jeux et installation d'une serre communale au Clos des Tilleuls en vue d'y produire nos fleurs.

INFO DE DERNIÈRE MINUTE

Pour l'année 2017, le jury vient de publier son palmarès, et nous attribue non pas un mais deux pétales supplémentaires...
Notre village peut s'enorgueillir de cette récompense et afficher fièrement ses « 3 pétales »



ARTICLE ISSU DU TRAVAIL DES ÉLÈVES DU LYCÉE CONDORCET



LA LIBÉRATION DU VEXIN

UNE BATAILLE MÉCONNUE DE LA DEUXIÈME GUERRE MONDIALE :
Fontenay-Saint-Père au cœur de la bataille (du 20 au 26 août 1944)

Réalisé dans le cadre de la 11^e édition du concours scolaire du Jeune Historien des Yvelines (année 2016-2017) par les élèves du Lycée Condorcet de Limay : Erwan Druais, Floriane Guérin, Lucas Guérin, Céline Vannier-Fidan

Le conseil municipal félicite Erwan Druais, jeune Fontenaisien qui a participé au concours scolaire « Histoire des Yvelines » Prix du jeune historien des Yvelines 2016/2017, avec trois de ses camarades de classe de seconde du lycée Condorcet. Il a reçu le 1^{er} prix ex aequo pour le travail et les recherches effectuées sur « la libération du Vexin » : un village au cœur de la bataille.

FONTENAY-SAINT-PÈRE AU CŒUR DE LA BATAILLE

Durant les batailles de l'été 1944, l'île de France a été particulièrement touchée dans ces luttes et bombardements. Fontenay-Saint-Père deviendra un endroit stratégique face à ces affrontements...

Le contexte général de la libération du nord des Yvelines

Le débarquement et la bataille de Normandie

La bataille de Normandie s'est déroulée durant l'été 1944 pendant la seconde guerre mondiale. Elle a permis d'ouvrir un nouveau front en Europe de l'Ouest, face aux troupes du Troisième Reich, grâce au débarquement appelé aussi opération Neptune. Des hommes du monde entier sont venus se battre en Normandie pour abattre le nazisme et rétablir la Liberté. De nombreux soldats ont perdu la vie durant cet été et la Normandie ne cesse de remémorer cet événement grâce à des musées historiques et à des cimetières qui permettent de rendre hommage aux vétérans américains, britanniques, canadiens, belges, danois, néerlandais, norvégiens, polonais, australiens, et français.

La Libération du Mantois

Mantes-la-Jolie : une ville martyre

En 1940, la ville de Mantes avait déjà subi des bombardements aériens allemands. Au printemps 1944, après des mois d'occupation de la ville par l'armée allemande et durant la préparation du débarquement, l'aviation alliée bombardait la ville à plusieurs reprises. En effet, Mantes était un carrefour

stratégique à l'ouest de Paris sur la route de Normandie. Deux ponts traversaient la Seine, un à vocation routière et l'autre à vocation ferroviaire. Les alliés cherchaient à couper les routes qui permettaient le ravitaillement de l'armée allemande qui protégeaient les plages de Normandie.



Mantes-la-Jolie août 1944 (Archives municipales de Limay)



Ainsi entre les mois d'avril et d'août 1944, 37 bombardements aériens furent perpétrés dans la région. Les installations visées étaient les bâtiments de la SNCF, les ponts sur la Seine entre Mantes et Limay ou des usines dédiées à l'industrie de guerre allemande.

Le 30 mai 1944, eut lieu le plus terrible bombardement qui fit 463 morts à Mantes-la-Jolie, 35 morts à Mantes-la-Ville et 33 à Limay. Si les ponts furent détruits, des quartiers entiers furent réduits en cendres dont le centre historique de la ville.



Bas de la rue Jules Ferry à Limay après les bombardements de mai 1944



Mantes-la-Jolie après les bombardements de mai 1944

La situation du front en août 1944

Après le débarquement en Normandie, entre le 6 juin et fin juillet 1944, les alliés progressent très lentement en Normandie puis le front se rompt ce qui permet une rapide progression vers l'Île-de-France en passant par Le Mans, Chartres et Rambouillet.

La Libération des Yvelines commence par le sud. Les troupes alliées pénètrent dans le département par Rambouillet et Houdan puis remontent vers le nord en direction de Mantes-la-Jolie et Poissy. Cela marquera à jamais la population. Les alliés arrivèrent

à Houdan le 17 août et progressèrent par la suite sur Mantes. Au cours de leur trajet, ils connurent différents affrontements aux environs de Mantes dont ceux de la Vallée de la Vaucouleurs (groupe Teague, 314^e régiment).

L'arrivée des troupes alliées à Mantes-la-Jolie

Le 17 août 1944, les alliés lancent une offensive vers le nord des Yvelines, ils rencontrent peu de résistance allemande et arrivent à Mantes le 19 août 1944, jour où se déclenche également l'insurrection parisienne.



Les troupes américaines à Mantes la Jolie le 19 août 1944

À 11 h 45, les troupes américaines font leur entrée dans la ville, acclamées par toute la population accourue des villages où elle s'était réfugiée pendant les bombardements. Les Américains installent leur PC dans l'immeuble 5, rue Porte aux Saints. Mais Limay et la rive nord de la Seine sont toujours tenus par les Allemands. Les premiers éléments

Origine de ce projet

Erwan, qui habite à Fontenay-Saint-Père a raconté que dans la forêt de son village, un historien avait découvert il y a quelques années un char Tigre allemand qui avait été abandonné à la fin de la deuxième guerre mondiale lors des combats pour la Libération de son village. À l'aide de recherches faites sur internet pour en savoir plus sur ce fameux char, est arrivée l'idée de s'intéresser à la bataille du Vexin et de rencontrer Monsieur Renoult, historien local qui s'est passionné pour cette bataille et qui a œuvré pour la réhabiliter, injustement méconnue dans les combats de la fin de la deuxième guerre.



Bruno Renoult avec les restes du char Tigre découvert à Fontenay-Saint-Père.

occupent les bords de Seine et installent des batteries de D.C.A. : l'artillerie pilonne les positions allemandes vers la Roche-Guyon et au nord de Limay. Le samedi 19 août, les rares habitants restés à Limay virent ainsi flotter dans l'après-midi un drapeau tricolore sur la Collégiale de Mantes.

Le franchissement de la Seine.

Le franchissement de la Seine a eu lieu à différents endroits par le front allié.

À Vernon par exemple, c'est la 43^e division (Wessex) qui lance cette traversée. L'armée anglaise se sent d'attaque à affronter les nazis car ils sont munis de la meilleure artillerie au monde et soutenu par des chars. De plus sont rassemblés des soldats venant de l'ancien royaume du Wessex (le sud-ouest de l'Angleterre) qui forment une unité solidement équipée et endurcie par les combats. L'armée allemande, elle, est composée d'hommes de diverses nationalités qui avaient été enrôlés pour une guerre que l'Allemagne avait déjà perdue. Les Anglais emportés par leur envie de victoire devront faire face à la position avantageuse des Allemands car ceux-ci sont protégés par la Seine et par les collines escarpées, truffées de points d'appui.

À Mantes, c'est la 79^e Division d'Infanterie de l'armée américaine qui franchit la Seine en trois endroits : à la passerelle du Barrage de Méricourt, par la mise en place d'un pont mobile entre Rosny-sur-Seine et Dennemont qui permet de faire passer des blindés et par une opération amphibie réalisée grâce à des canots gonflables.



Pont flottant de Guernes

Fontenay-Saint-Père, un village au cœur de la bataille du Vexin

Le Village

Fontenay-Saint-Père est un village de 1 000 habitants du département des Yvelines, au nord-est de Mantes-la-Jolie. Comme le reste du Mantois et de la partie nord de la France, le village était occupé par

l'armée allemande depuis juillet 1940. Lors des bombardements aériens de mai 1944, beaucoup de Limayens et d'habitants des communes proches de la vallée de Seine, étaient venus se réfugier dans le village, plus à l'abri sur les coteaux.

Pourquoi cette bataille ?

Cette bataille avait deux objectifs militaires principaux :

- Traverser la Seine et donc accéder à la partie nord de l'Île de France.
- Créer un mouvement de tenaille par le Nord afin de prendre Paris en prenant les ennemis à revers.

Le bilan humain de la bataille du Vexin est très lourd. On compte au moins une centaine de morts parmi les civils français, à cause notamment des bombardements de l'artillerie et de l'aviation, ainsi qu'environ 300 morts chez les soldats américains et 2 000 morts chez les soldats allemands. Les dégâts matériels sont plus superficiels qu'autre chose bien qu'ils restent présents, en effet la liberté a un prix et celui-ci fut plus plutôt élevé.

CHRONOLOGIE DES OPÉRATIONS MILITAIRES DU 20 AU 26 AOÛT 1944

Bien que l'on puisse penser que Fontenay-Saint-Père ne soit qu'un petit village sans importance durant cette bataille, sa position géographique lui a donné une importance stratégique militaire dans le déroulement des combats. En effet, sa vallée permet de contenir les assauts ennemis sur un flanc inférieur compliquant ainsi l'arrivée des Américains sur le territoire Allemand.

Grâce à des rapports détaillés émis par l'armée américaine durant les opérations militaires, nous avons pu retracer de manière plus ou moins précise les différents affrontements ayant eu lieu à Fontenay-Saint-Père lors de la bataille du Vexin.

Dimanche 20 août

Suite à leur franchissement de la Seine et à la libération de la ville de Limay, les troupes américaines montent sur les coteaux et franchissent les bois pour arriver à Fontenay-Saint-Père.

À 1 h 30, l'artillerie Américaine placée dans l'allée du parc du château des Célestins de Limay, commence à arroser Fontenay-Saint-Père du côté de la Maison Blanche et du Bois de la Clef.



Canon allemand en position au carrefour de Maison-Blanche

Lundi 21 août

Les Américains contrôlent maintenant le village mais sont peu nombreux et sans aucun char suite à la bataille les opposant aux Allemands.

Mardi 22 août

Les chars Américains arrivent. Les Allemands, retranchés à la lisière des Bois de la Clef et de Montgison, contre-attaquent en direction du Meslier.



Dévastation des maisons de Montgison



Carte réalisée par M. Bruno Renault

Mercredi 23 août

La journée démarre avec une continuité de la contre-attaque Allemandes utilisant les bâtiments à leurs avantages en les transformant en bâtiments fortifiés, notamment la ferme de la Tilleuse, repoussant ainsi les Américains vers le sud.

Jeudi 24 août

La ligne de front coupe le village en deux, séparant le sud-est contrôlé par les Américains du Nord-Ouest sous domination Allemande. Transformant le village en véritable champ de bataille (mines, barbelés...).

Vendredi 25 août

L'artillerie alliée cherche à contenir l'avancée allemande en pilonnant la ligne de front. Les manœuvres stratégiques se succèdent de jour comme de nuit.



Une Jeep de la 79^e division US vient ravitailler le 314^e régiment dans la propriété Courtecuisse rue de Meulan (photo Victor Courtecuisse)

Samedi 26 août

Afin d'éviter un enlèvement, les Allemands démarrent une seconde offensive avec leurs chars tigres progressant ainsi jusqu'au quartier du Moutier mais ils y furent stoppés. Au soir du 26 août, comprenant que la contre-offensive allemande ne serait pas appuyée par d'autres renforts, le commandement américain engagea ses forces c'est-à-dire :

- 10 000 hommes
- 100 blindés
- 500 pièces d'artillerie

Contre les forces allemandes suivantes :

- 8 000 hommes

- 300 pièces d'artillerie
- ainsi que quelques chars.



Dimanche 27 août

Lorsque l'offensive américaine débuta, les 500 pièces d'artillerie ouvrirent le feu vers 16 h, suivi d'un déluge d'obus par la suite. Malgré un début de combat plutôt réussi, la ferme Sainte-Thérèse, l'hôtel de Montgison, la ferme de la Tilleuse et les bois furent ardemment défendus par les Allemands. Les Américains l'emportèrent tout de même à 20 h après de rudes combats contre les défenses Allemandes. Fontenay-Saint-Père était désormais complètement libéré de l'occupation allemande.

Conclusion

La bataille du Vexin fut longtemps ignorée, elle reste la seule bataille d'envergure qui se soit déroulée dans les Yvelines. Les habitants du Mantois et du Vexin ont pourtant conservé le souvenir de l'intensité des combats. L'archéologie permet également de retrouver les traces des funestes engagements qui opposèrent la 79^e division d'infanterie américaine et les forces allemandes de la 18E Luftwaffen Jäger division.

Association « Vexin Histoire Vivante »

Marie-Laure VERROUST 6, place de la Mairie 78440 Fontenay-Saint-Père
Non, ils n'étaient pas venus en Normandie contempler les paysages impressionnistes. En août 1944, les 50.000 soldats américains présents aux portes de Paris jouent un rôle essentiel dans le recul définitif de l'armée allemande. Entre le D Day et la libération de Paris, 2 000 morts militaires et civils lors de la Bataille du Vexin. L'Association « Vexin Histoire Vivante » porte le témoignage pour le futur, prolongeant le rôle des associations historiques locales (Maison de la Mémoire du Mantois, Union Jeep Mantois, Union Jeep Vexin, GMCO, TFSM, GTRH, De Mantes à La Roche-Guyon Quartier Général du maréchal Rommel l'été 44). Une série de chemins de mémoire balisés et documentés est en cours d'élaboration par l'association Vexin Histoire Vivante. Ils feront revivre ce champ de bataille en hommage au courage et à la générosité de ces hommes libres. L'association Vexin Histoire Vivante récemment constituée vous propose d'en savoir plus. Déposez vos coordonnées à : vexinhistoirevivante@free.fr



AGENDA 2018

Janvier

6	ASF	Galette des rois
6	Fontenay Amitiés	Assemblée Générale
7	Mairie-CCAS	Repas des anciens
13	Comité des Fêtes	Assemblée Générale
20	Mairie	Vœux du Maire
21	Les Jazzies	AG et Goûter
27	ADJ	Assemblée Générale

Février

3	ASF	Repas
10	Comité des Fêtes	Carnaval
13	Fontenay Amitiés	Restaurant

Mars

10	Amicale des chasseurs	Repas
17	Fontenay Amitiés	Belote
24	Fontenay Amitiés	Sortie Spectacle

Avril

4-5	Fontenay Amitiés	Voyage en Bourgogne
6	Mairie-Commerçants	Anniversaire du marché
7 ou 8	École	Loto
12	Fontenay Amitiés	Table verte
16-20	ASF	Stage foot
22	La Fontenoise	Concours de pétanque

Mai

8	Mairie-Anciens Combattants	Cérémonie du 8 mai
13	La Fontenoise	Concours de pétanque
20	ADJ	Foire à tout

Juin

1	ADJ	Fête des Voisins
2	Fontenay Amitiés	Repas des adhérents
2	Les Jazzies	Spectacle de danse au CAC
9-10	ADJ	Théâtre la Cie des Chaparleurs
16	École et Mairie	Fête des prix

16-17-18	Fontenay Amitiés	Visite au Puy du Fou
17	La Fontenoise	Concours de pétanque
23	Comité des Fêtes	Fête de la Musique
28-30	Mairie	Championnat de France Cycliste

Juillet

1	Mairie	Championnat de France Cycliste
13	Comité des Fêtes	Fête nationale
15	La Fontenoise	Concours de pétanque

Septembre

2	La Fontenoise	Concours de pétanque
8	Mairie	Forum des Associations
16	Mairie	Journée du Patrimoine
22-23	ADJ	Théâtre

Octobre

5	Comité des Fêtes	Belote
6-7-8	Comité des Fêtes	Fête de la Saint Denis
21	ADJ	Marché à la Citrouille
21	Mairie	Salon Artistique
31	ADJ	Halloween

Novembre

11	Mairie-Anciens Combattants	Cérémonie du 11 Novembre - Centenaire de la Grande Guerre
16	ADJ	Beaujolais Nouveau
17	Fontenay Amitiés	Belote
À définir	Mairie	Blues sur Seine

Décembre

1-2	ADJ	Père Noël
6	Fontenay Amitiés	Repas de Noël
8	Comité des Fêtes	Téléthon
21	Mairie-CCAS	Remise des colis de Noël
À définir	Les Jazzies	Spectacle

HORAIRES DE LA MAIRIE

Lundi	9h - 12h	Secrétariat
Lundi	16h - 18h	Secrétariat
Mardi	9h - 12h	Maire adjoint
Mardi	16h - 19h	Secrétariat

Mercredi	9h30 - 12h	Maire adjoint sur RDV
Jeudi	9h - 12h	Secrétariat
Jeudi	17h - 18h	Secrétariat
Vendredi	16h - 17h30	Secrétariat
Samedi	8h - 10h	Le Maire sur RDV

Ramassage des ordures ménagères :

Ce qui va changer

La Communauté Urbain GPS&O, fournit aux habitants de notre commune des bacs à ordures ménagères réglementaires. Vous pouvez commander ces bacs ou bien remplacer les vôtres en appelant le : 0 800 40 36 40.

Depuis ce début d'année, pour faciliter la manipulation par les équipages de collecte et pour améliorer le service, seul les conteneurs seront ramassés.

Les poubelles non-accrochables au camion et les sacs ne seront plus ramassés.

Choisissez bien le volume de votre nouveau bac car un seul bac par foyer sera collecté. Pour les habitants des résidences secondaires qui ne peuvent pas faire rentrer leur bac par leurs voisins, à titre expérimental, un conteneur pour les ordures ménagères sera installé à l'entrée du terrain communal.

Quelques règles à rappeler.

- ◆ Trier ses déchets (bac jaune pour les déchets recyclables, bac bleu pour le papier et bac vert pour le verre)
- ◆ Sortir ces poubelles la veille au soir
- ◆ Les poubelles doivent être rentrées et ne pas rester sur le trottoir toute la semaine.
- ◆ Les trottoirs font partie du domaine public, ils ne doivent pas être encombrés.
- ◆ Ne pas utiliser les poubelles publiques pour y mettre ses déchets.
- ◆ Ne pas déposer ses déchets verts dans les terrains des voisins.
- ◆ Il est interdit de faire du feu dans les Yvelines.
- ◆ Utiliser les déchèteries :
Limay - Zone Industrielle, Avenue du Val
Mantes-la-ville - La Vaucouleur – 2 Chemin des Larrons.

Encombrants 2018 : 1^{er} semestre 3 janvier, 28 mars
Les encombrants sont à sortir la veille au soir à partir de 19 heures
La ou les dates des encombrants pour le deuxième semestre seront communiquées ultérieurement

Commission cimetièrè

Gestion du cimetière

Désormais, la gestion se fait via le site

www.gescime.com/fontenay-saint-pere

Avec la fonction recherche, vous pouvez :

- ◆ Rechercher une sépulture
- ◆ Rechercher un défunt
- ◆ Rechercher des dispersions

Vous pouvez également consulter le plan du cimetière. Nous sommes en cours de mises à jour des informations relatives aux concessions. N'hésitez pas à nous faire part de toute erreur constatée.



Informez-vous grâce à la Newsletter

Pour suivre l'actualité de notre village, abonnez-vous à la newsletter en allant sur le site de la commune : <http://www.fontenay-saint-pere.fr/>



**LA nouvelle
RÉSERVE**

**LIBRAIRIE
GÉNÉRALISTE
INDÉPENDANTE**
09 72 48 11 55

Du mardi au samedi
10h00 à 19h00 sans interruption

lanouvellesreserve@gmail.com

5, rue du Maréchal Foch
78520 LIMAY

Parking réservé à la clientèle

MP Confort Habitat



Isolation Thermique, Acoustique.
Aménagement Intérieur, Combles.
Vitrerie, Miroiterie.

mp.confort.habitat@gmail.com

06 17 34 31 09 — 06 37 21 64 00

Les plus beaux bijoux
sont ceux qui inspirent
chaque jour une
nouvelle émotion...



DARAS

Bijouterie - Joaillerie
13, place de la République
Mantes-la-Jolie
www.laguildedesorfevres.com



Terra Viridis

Artisans du paysage

Création et entretien de jardins

www.terraviridis.fr

06 60 90 23 84 - 06 62 21 03 50

BOULANGERIE

*La Journée
du Vexin*

13, rue nationale - 78440 Drocourt

Tél. : 01.30.33.03.42



CHAUFFAGE AU GAZ et CHAUFFAGE AU FUEL

CLIMATISATION REVERSIBLE

FLOMBERIE

INSTALLATION et CONTRAT D'ENTRETIEN

38/48, rue Calmette et Guérin - 78500 SARTROUVILLE

Téléphone : 01.61.04.36.37 - Télécopie : 01.61.04.36.38

seem@fareneil.fr



Membre du Réseau R 1016

Membre du R 1017

A 8 0101 - Clé PAC 311 - Clé PAC 312 - FC

ARTISAN PIZZAIOLO

Évitez d'attendre, commandez
vos pizzas par téléphone au

06 78 88 22 75



TOUS LES MIDIS • Du lundi au vendredi

Z.I. de Limay-Porcheville → Parking de l'entreprise ALPA

TOUS LES SOIRS • À partir de 18h00

Lundi Lainville → Parking face à la Mairie

Mardi Auffreville-Brasseuil → Parking Salle Municipale

Mercredi Fontenay-Saint-Père → Parking de la Croix

Jeudi Gaillon-sur-Montcient → Place de l'Église

Vendredi Guitrancourt → Place de la Mairie

Entreprise Level

01.34.78.25.16

06.03.52.88.66

Plâtrerie, isolation, carrelage, couverture,
taille de pierre

40, route des Mares |
95510 Villers-en-Arthies | mac.level@sfr.fr

SOCIÉTÉ PÉRU



- FIOUL
- MATÉRIAUX
- RAMONAGES
- ENTRETIEN BRÛLEURS

CONCESSIONNAIRE CHEMINÉES PHILIPPE

Quai Fayol 78200 MANTES LA JOLIE

Tél. 01 34 77 03 01 - 01 34 77 06 30

POMPES FUNÈBRES CRITON

Maison fondée en 1901

MARBRERIE FUNÉRAIRE

www.pompesfunebrescriton.fr

Crémation - Transports de corps
Travaux dans tous cimetières
Contrats prévoyances obsèques

societe.criton@wanadoo.fr



10, rue de Lorraine
78200 Mantes-la-Jolie

01 34 77 04 89

Société des Traditions Artisanales de Construction et Restauration

Entreprise Générale du Bâtiment

- Maîtrise d'Oeuvre -

Qualification : Qualibat N°2111-3122

R.G.E. Eco Artisan n°8611

11, rue du Côteau
95510 Saint-Cyr-en-Arthies

Tél. : 01 34 78 16 90 - Email : stacr95@gmail.com
S.A.R.L. au capital de 7622,45 €



INSTALLATIONS GÉNÉRALES D'ÉLECTRICITÉ

BÂTIMENT - INDUSTRIE
ÉCLAIRAGE PUBLIC
CHAUFFAGE ELECTRIQUE

ENTREPRISE RAOULT

Bureaux - Atelier: 29-33-35 bis, rue Pierre Curie
78200 MANTES-LA-JOLIE

Tél. 01 30 94 13 79 - Fax 01 30 63 00 99
e-mail : ENT.RAOULT@wanadoo.fr

LES CLÔTURES MANTAISES

ETUDE - PRESCRIPTION - POSE

CLÔTURES - PORTAILS - SERRURERIE - CONTRÔLE D'ACCÈS

01.34.77.35.97

37 ROUTE DE MEULAN 78440 guitrancourt

cloturesmantaies@gmail.com

Ets TAILLIER

Chauffage - Plomberie - Energies Renouvelables

De père en fils
depuis 1958



Tél. 01 30 42 90 11

27, rue de Villiers - 78710 ROSNY SUR SEINE



Création - Entretien
Elagage - Clôture
Allée - Terrasse
Arrosage Automatique
Services à la personne

Au service de vos espaces verts
depuis 1977

LOMMOYE 78270

sarlvdpj@orange.fr

01 34 76 14 20

vandamme-paysagiste-78.com



POUSSET & FAUCRET

Plomberie Chauffage Ramonage

Entretien chaudières Gaz - Fuel

Tél. 01 30 42 82 75

260 rue Jean Jaurès
78520 Follainville Dennemont

Adresses & Téléphones Utiles

MAIRIE 01 34 79 11 21

Fax : 01 34 79 11 26
Adresse mail : mairie-fontenay.st.pere@wanadoo.fr
Place de la mairie – 78 440 FONTENAY-SAINT-PERE

ÉCOLE PUBLIQUE 01 34 79 11 92

Place de la Mairie – 78 440 FONTENAY-SAINT-PERE

GROUPEMENT PAROISSIAL 01 34 79 11 65

6, rue de la Mairie – 78 440 FONTENAY-SAINT-PERE

LA POSTE 3631

LIMAY/ BRUEIL en VEXIN/ GARGENVILLE (vous renseigner avant déplacement)

RÉSEAU TAM (bus) 01 30 94 77 77

TAXI des YVELINES (Daniel GOMES) 06 80 58 83 12

SECTEUR D'ACTION SOCIALE 01 34 77 87 00

8 – 10, avenue de la Paix – 78520 LIMAY

RAM (Relais Assistantes Maternelles) 01 34 97 13 89

Rue de Montalet – 78 440 ISSOU

POLE EMPLOI 3949

2 boulevard Calmette – 78200 MANTES-LA-JOLIE

TRIBUNAL D'INSTANCE 01 30 98 14 00

20, avenue de la République – 78200 MANTES-LA-JOLIE

HÔPITAL DE MANTES 01 34 97 40 00

2, boulevard Sully – 78200 MANTES-LA-JOLIE

GENDARMERIE de LIMAY 01 30 92 41 55

14, avenue de la Paix – 78520 LIMAY

COMMISSARIAT de MANTES 01 30 94 82 10

43, rue Pierre Sépard – 78200 MANTES-LA-JOLIE

Administration

PRÉFECTURE DES YVELINES 01 39 49 78 00

1 rue Jean Houdon – 78000 VERSAILLES
Site internet : www.yvelines.pref.gouv.fr

SOUS PRÉFECTURE 01 30 92 74 00

18, rue de Lorraine – 78200 MANTES-LA-JOLIE
(du lundi au vendredi de 08h45 à 15h45)
Adresse mail : sp-mantes-la-jolie@yvelines.gouv.fr

DDT 01 30 63 23 00

(Voirie route départementale 913 et 983)
12 rue des Pierrettes – 78200 Magnanville

HÔTEL des IMPÔTS 01 34 79 49 00

1, place Jean Moulin – 78200 MANTES-LA-JOLIE

PERCEPTION de LIMAY 01 39 29 22 20

40, rue Adrien Roelandt – 78520 LIMAY

CPAM des YVELINES 3646

Place Sully – CS50001 – 78200 MANTES-LA-JOLIE

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES 08 20 25 78 10

1, rue La Fontaine – 78200 MANTES-LA-JOLIE

Liste des Marchands Ambulants

CHARCUTIER / TRAITEUR LECOMTE 01 30 94 75 88

Passage le lundi matin

BOULANGERIE / PÂTISSERIE CHAILLOU 01 30 93 55 81

Passages : tous les jours scolaires sauf mercredi, samedi, dimanche
Place de la Mairie de 08h45 à 09h00

ARTISAN PIZZAÏOLO 06 78 88 22 75

Place de la Croix, pour ne pas attendre commandez vos pizzas.
Mercredi : 17h00 à 21h00

Numéros d'Urgence

S.A.M.U 15

Police secours 17

Pompiers 18

Appel d'urgence européen 112

Allô enfance maltraitée 119

S.O.S médecins Yvelines 01 39 58 58 58

Centre anti poison 01 40 05 48 48